

**BURKINA FASO**

---

**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DU DEVELOPPEMENT**

---

**SECRETARIAT GENERAL**

---

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA  
DEMOGRAPHIE

# TABLEAU DE BORD SOCIAL DU BURKINA FASO

N° 3, 2005

**Avec l'appui financier du Projet de Développement  
du Système Statistique National  
(PDSSN)**

DIRECTION DE LA DEMOGRAPHIE

## Chapitre 1 : POPULATION

Le Burkina Faso connaît un dynamisme de sa population illustré par des taux d'accroissement relativement élevés. Estimée à plus de 5 millions au recensement de 1975, la population est passée à près de 8 millions en 1985 pour s'établir à plus de 10 millions au recensement de 1996. Elle est estimée, pour l'année 2006, à environ 13 millions.

La population est caractérisée par sa jeunesse. En effet, un résident sur deux est âgé de moins de quinze ans.

Les indicateurs de fécondité et de mortalité bien qu'ayant amorcé une tendance à la baisse demeurent encore élevés.

### **PRINCIPAUX TABLEAUX**

**Tableau 1.1** : Effectifs de population

**Tableau 1.2** : Structure par âge de la population (en milliers)

**Tableau 1.3** : Indices de fécondité

**Tableau 1.4** : Indices de fécondité selon le milieu de résidence

**Tableau 1.5** : Niveau de mortalité selon le milieu de résidence

**Tableau 1.6** : Taux de prévalence contraceptive (%)

## 1.1 Volume de la population

Tableau 1.1 : Effectifs de population

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Effectifs (en milliers)	11 346,8	11 622,8	11 906,1	12 197,0	12 495,6	12 802,3
Taux d'accroissement (%)	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4

Source : INSD, Projection de population du Burkina Faso

L'effectif de la population du Burkina Faso croît avec le temps comme l'illustre le tableau 1. Avec un taux d'accroissement estimé à 2,4 % pour la période intercensitaire 1996-2006, en 2021 l'effectif de la population sera le double de celui de 1996. Toutefois, l'on note une diminution progressive du taux d'accroissement de la population du Burkina Faso, passé de 2,7 en 1985 et de 2,6 en 1991 à 2,4 en 2005.

## 1.2 Structure par groupes d'âge

Tableau 1.2 : Structure par âge de la population (en milliers)

	2003	2004	2005
0-4 ans	2 377 291	2 435 182	2 494 620
7-12 ans	2 182 956	2 235 879	2 290 217
0-14 ans	6 016 186	6 162 395	6 312 512
15-64 ans	5 698 589	5 839 681	5 984 613
65 ans et plus	434 176	444 275	454 632
% des moins de 5 ans	19,5	19,5	19,5
% 7-12 ans	17,9	17,9	17,9
% des moins de 15 ans	49,5	49,5	49,5
% des 65 ans ou plus	3,5	3,5	3,5
Rapport de dépendance	113,1	113,1	113,0

Source : INSD, Projection de population du Burkina

Le Burkina Faso a une population très jeune. Un résident sur deux est âgé de moins de 15 ans. Par contre, environ un résident sur cinq fait partie de la population vulnérable des moins de 5 ans. De même, plus d'un résident sur cinq est parmi la population scolarisable des 7-12 ans.

Le rapport de dépendance qui est relatif à la population à charge comprenant la population âgée de moins de 15 ans et celle âgées de 65 ans ou plus est resté quasiment au même niveau entre 2003 et 2005

## 1.3 Fécondité

Tableau 1.3 : Indices de fécondité

	1998	2003
Taux brut de natalité (‰)	45,1	42,6
Taux global de fécondité générale (‰)	229	206
Nombre moyen d'enfants par femme	6,8	6,2

Source : INSD, EDS 1998,2003

Le taux de natalité au Burkina Faso est passé de 45,1 à 42,6 naissances pour 1000 habitants entre 1998 et 2003. Le taux global de fécondité générale a connu une baisse de l'ordre de 10% en cinq ans. L'indice synthétique de fécondité a également connu une baisse durant la même période. En effet, une femme enregistre 0,6 enfants de moins qu'en 1998. Toutefois, le nombre d'enfants par femme demeure relativement élevé, de l'ordre de 6,2 enfants par femme en 2003. Beaucoup de facteurs contribuent à ce niveau de fécondité dont un début précoce de la vie génésique chez les femmes. En effet, selon l'EDS de 2003, à 19, 4 ans, 50% des femmes ont eu au moins un enfant.

Selon le milieu de résidence, on note que les indicateurs de fécondité sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. A titre illustratif (tableau 1.4), le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité en 2003 en milieu rural sont deux fois plus élevés que ceux du milieu urbain.

**Tableau 1.4 : Indices de fécondité selon le milieu de résidence**

Milieux de résidence	taux global de fécondité générale (‰)		indice synthétique de fécondité (ISF)	
	1998	2003	1998	2003
Urbain	137	123	4,1	3,7
Rural	247	229	7,3	6,9
Ensemble	229	206	6,8	6,2

**Source** : INSD, EDS 1998, 2003

## 1.4 Mortalité

**Tableau 1.5 : Niveau de mortalité selon le milieu de résidence**

Niveau de mortalité	1998			2003		
	Urbain	Rural	Burkina	Urbain	Rural	Burkina
Quotient de mortalité infantile (‰)	67,4	113,2	108,6	70,0	95,0	93,0
Quotient de mortalité juvénile (‰)	66,2	137,1	129,5	71,0	117,0	110,0

**Source** : INSD, EDS 1998, 2003

De façon générale, les niveaux de mortalité infantile et juvénile ont baissé en 2003, quoique encore élevés, par rapport à leurs niveaux antérieurs de 1998. En effet, en 2003, un enfant de moins d'un an court un risque de décéder de 93 pour mille et un enfant de la tranche d'âge 1-4 ans, un risque de 110 pour mille. Les enfants du milieu rural courent quelque soit l'année considérée plus de risque de décéder que ceux du milieu urbain. Toutefois, il est à observer que les baisses enregistrées dans les niveaux de mortalité de l'enfance sont surtout imputables aux baisses de la mortalité en milieu rural.

## 1.5 Contraception

**Tableau 1.6 : Taux de prévalence contraceptive moderne (%) des femmes**

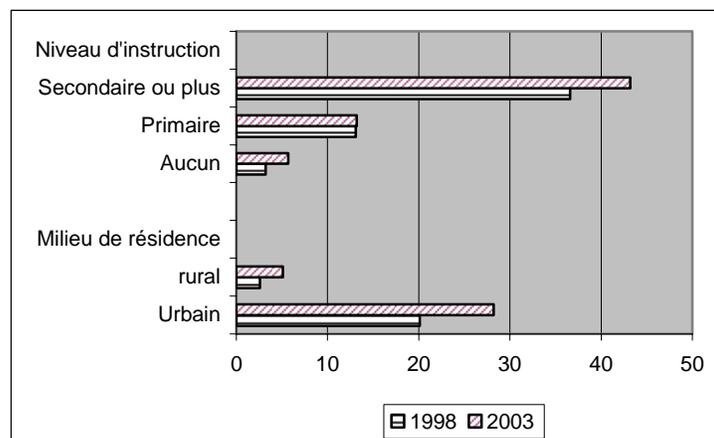
Année	1998		2003	
	n'importe quelle méthode	n'importe quelle méthode moderne	n'importe quelle méthode	n'importe quelle méthode moderne
Taux de prévalence contraceptive (%)	12,0	5,8	14,0	9,7

Source : INSD : EDS 98 et EDS 2003

De façon générale, environ une femme sur 10 utilise n'importe quelle méthode de contraception tant bien en 1998 qu'en 2003. La faible utilisation des méthodes contraceptives et plus particulièrement celles modernes est un des facteurs explicatifs du niveau élevé de fécondité.

Au regard de la prévalence contraceptive moderne, on note une augmentation de l'utilisation parmi les femmes. En effet, le niveau d'utilisation est passé de 5,8 à 9,7% entre 1998 et 2003.

**Figure 1 : Evolution des taux de prévalence contraceptive moderne parmi les femmes en union entre 1998 et 2003**



Les taux de prévalence contraceptive parmi les femmes en union entre 1998 et 2003 ont connu une augmentation.

## DEFINITION DU SECTEUR POPULATION

**Parité moyenne à 50ans** : c'est le nombre d'enfants qu'a obtenu une femme à la fin de sa vie féconde

**Taux brut de mortalité** : il mesure le nombre de décès (tous âges confondus) pour 1000 habitants.

**Quotient de mortalité infantile** : il mesure la probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

**Taux de mortalité infantile** : il mesure le nombre de décès annuels pour 1000 enfants de moins d'un an.

**Quotient de mortalité juvénile** : il mesure la probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

**Taux de prévalence contraceptive** : c'est la proportion des femmes utilisant des méthodes contraceptives, toutes méthodes confondues.

**Espérance de vie à la naissance** : c'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance.

**Accroissement démographique (taux d'accroissement)** : c'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

**Accroissement naturel (taux d'accroissement)** : c'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait uniquement des naissances et des décès.

**Temps de doublement** : c'est la durée de doublement d'une population. Elle est exprimée en années.

**Solde migratoire** : c'est la différence entre les entrants (immigrants) et les sortants (émigrants) au sein d'une population donnée au cours d'une année.

**Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**

## Chapitre 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

### SANTÉ

La santé, tout comme l'éducation fait partie des besoins essentiels de l'homme. La santé des populations conditionne le développement socio-économique des pays. C'est dans ce sens que depuis le sommet de Copenhague (1995), le Burkina Faso, à l'instar de nombreux autres pays, a fait de la santé des populations une priorité pour le développement socio-économique du pays. Toutefois, jusqu'en 2005, en dépit des efforts déjà consentis, la situation sanitaire du Burkina n'est toujours pas reluisante et de nombreux défis restent encore à relever dont entre autres :

- La réduction de la morbidité et de la mortalité (surtout celle des moins de cinq ans) encore élevées ;
- L'amélioration de la couverture du pays en infrastructures et en personnel de santé restées en deçà des normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

### LISTE DES PRINCIPAUX TABLEAUX

<b>Tableau 2.1</b>	: Evolution des infrastructures de santé
<b>Tableau 2.2</b>	: Evolution de l'effectif du personnel de santé dans les formations sanitaires
<b>Tableau 2.3</b>	: Nombre d'habitants par unité du personnel
<b>Tableau 2.4</b>	: Rayon moyen d'action théorique des CSPS par province
<b>Tableau 2.5</b>	: Taux de couverture prénatale (%) par province
<b>Tableau 2.6</b>	: Taux de couverture obstétricale (accouchements assistés) par province
<b>Tableau 2.7</b>	: Taux de mortalité maternelle dans les maternités (pour 100 000) dans les maternités par province
<b>Tableau 2.8</b>	: Taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (%) par province
<b>Tableau 2.9</b>	: Evolution du nombre de cas de sida
<b>Tableau 2.10</b>	: prévalence du VIH parmi les 15-49 ans selon certaines caractéristiques et selon le genre en 2003
<b>Tableau 2.11</b>	: Statut sérologique des couples en 2003
<b>Tableau 2.12</b>	: Taux de couverture vaccinale (enfants de 0 à 11 mois)
<b>Tableau 2.13</b>	: Evolution du budget de la santé

## 2.1 Évolution des infrastructures de santé

Les données sur les infrastructures sanitaires sont importantes dans l'explication des conditions sanitaires des populations d'un pays à travers la disponibilité et l'accessibilité de ces infrastructures. Les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) sont les plus importants au niveau des infrastructures sanitaires au Burkina Faso. Leur nombre est passé de 774 en 1999 à 1148 en 2004 soit un accroissement de 48 %. Le nombre de centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) a également connu un progrès passant de 30 en 1999 à 42 en 2004.

En revanche, le nombre de CM, d'hôpitaux nationaux ou régionaux est resté quasi stationnaire sur la période. Certaines infrastructures ont même connu un recul au niveau de leur nombre (dispensaires et maternités seuls). Cela pourrait s'expliquer par le changement de statut de certaines d'entre elles.

**Tableau 2.1 : Evolution des infrastructures de santé**

Type d'infrastructures	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Hôpitaux nationaux / Hôpitaux régionaux	11	11	12	12	12	12
Centre médicaux avec antenne chirurgicale	30	31	33	36	38	41
Centres médicaux	42	41	36	28	33	42
CSPS	774	798	835	1051	1147	1148
Dispensaires seuls	145	145	145	87	93	67
Maternités seules	17	46	46	39	28	16
<b>Total</b>	<b>1 019</b>	<b>1 072</b>	<b>1 107</b>	<b>1 253</b>	<b>1 351</b>	<b>1 326</b>

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé/ Annuaire statistique/santé, 2004

\*SOURCE : Rapport DGIEM

## 2.2 Evolution du personnel de santé

Le personnel de santé au Burkina se compose essentiellement de médecins, de chirurgiens, de pharmaciens, d'infirmiers, de sages femmes et de maïeuticiens d'état. D'une façon générale, l'effectif du personnel de santé a connu une augmentation de 1999 à 2004 passant de 3101 à 4647, soit un accroissement de près de 50%. Le nombre d'infirmiers diplômés d'Etat qui constituent le personnel le plus important de la santé est passé de 1051 en 1999 à 1984 en 2004, soit un accroissement de près de 89%. Concernant les sages-femmes et les maïeuticiens d'Etat, leur nombre est passé de 347 en 1999 à 504 en 2004 représentant une augmentation de 45%.

**Tableau 2.2 : Evolution de l'effectif du personnel de santé dans les formations sanitaires**

Type de personnel	1999	2000	2001	2002*	2003	2004**
Médecins	406	251	326	490	323	359
Chirurgiens dentistes	25	17	9	36	21	30
Pharmaciens	77	77	88	60	19	35
Assistants de santé	-	20	-	-	-	-
Infirmiers diplômés d'état	1051	1226	1560	1698	1739	1984
Infirmiers brevetés spécialisés	4	13	-	-	-	-
Infirmiers brevetés	1191	1138	1384	1492	1574	1735
SFE/ ME	347	280	406	576	441	504
<b>Total</b>	<b>3 101</b>	<b>3 022</b>	<b>3 773</b>	<b>4 352</b>	<b>4 117</b>	<b>4 647</b>

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé/ Annuaire statistique/santé, 2004

\*SOURCE : il s'agit de l'ensemble du personnel du ministère de la santé (niveau central, intermédiaire et périphérique)

\*\* Il s'agit du personnel des formations sanitaires publiques

Après l'examen de l'évolution des effectifs des infrastructures et du personnel de la santé, il serait intéressant d'examiner l'évolution du nombre d'habitant par unité du personnel en rapport avec les normes de l'OMS.

## 2.3 Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel

Le nombre d'habitant par unité du personnel permet d'apprécier la qualité de la couverture sanitaire d'un pays. L'OMS a établi des normes d'appréciation de cette couverture sanitaire. A cet égard, le nombre d'habitants par unité de personnel sanitaire au Burkina Faso est dans l'ensemble largement au-dessus des normes de l'OMS. En dépit de l'accroissement de l'effectif du personnel sur la période 1999-2004, des efforts restent encore à faire en matière de couverture sanitaire étant donné que l'effectif de la population a également augmenté sur la même période.

Les meilleurs niveaux de couverture concernent en 2004 le nombre d'habitant par infirmier d'Etat (6413 habitants par infirmier d'Etat) assez proche de la norme de l'OMS de 5000 habitants, et le nombre d'habitants par infirmier breveté qui est de 7333 contre la norme de l'OMS de 3000.

**Tableau 2.3 : Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel**

Personnel de santé	Normes OMS	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Médecins	1/10 000	28 197	46 703	36 311	24 744	37 981	36 439
Pharmaciens	1/20 000	148 674	147 362*	132 078*	198 436*	641 947*	357 018*
SFE / ME	1/ 5 000	32 991	41 866	29 156	21 050	28 163	25 243
Infirmiers d'état	1/ 5 000	10 892	9 561	7 588	7 141	7 142	6 413
<b>Infirmiers brevetés</b>	<b>1/ 3 000</b>	<b>9 612</b>	<b>8 494</b>	<b>8 553</b>	<b>8 126</b>	<b>7 891</b>	<b>7.333</b>

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé/ Annuaire statistique/santé, 2004

\*Indices calculés à partir des données de la DEP/Santé et les projections de population (INSD-1996)

## 2.4 Evolution du rayon moyen d'action théorique des CSPS

Le rayon moyen d'action théorique exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire. Au Burkina Faso, ce rayon a connu une amélioration au cours de la période allant de 1999 à 2005. Cette amélioration s'explique par l'accroissement du nombre de formations sanitaires au cours de la période, en particulier les CSPS. En effet, le rayon moyen d'action théorique est passé de 9,55 kms en termes de distance moyenne à parcourir en 1999 pour atteindre une formation sanitaire à 8,19 km en 2005.

Toutefois, des disparités existent entre provinces. Dans la majorité des provinces (23, soit 51% de l'ensemble des provinces) le rayon d'action moyen des CSPS est compris entre 6 et 10 km en 2005. Dans les provinces les plus favorisées (9 provinces soit 20% des provinces), le rayon d'action moyen est de moins de 6 km. Par contre, dans 20 % des provinces (9 provinces), celui-ci est de l'ordre de 10 à 15 km ; dans quatre (4) provinces (9%) les moins favorisées, ce rayon est de plus de 15 km.

Tableau 2.4 : Evolution du rayon moyen d'action théorique (en km) des CSPS par province

Provinces	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>De 0 à 6 kilomètres (2005)</b>							
Kadiogo	1,93	1,88	3,52	3,11	3,15	3,11	3,12
Ouhimbira	6,70	6,34	5,94	5,72	5,52	4,76	4,70
Boulkiemdé	6,28	6,35	5,85	6,15	5,64	4,94	4,65
Passoré	6,37	6,01	5,93	6,10	5,78	5,50	5,63
Kourwéogo	6,58	6,58	6,79	6,79	6,50	5,63	5,46
Yatenga	7,11	6,47	6,25	7,9	5,91	5,94	5,80
Kouritenga	9,26	9,49	8,85	6,07	5,95	5,95	5,84
Zoncoma	-	-	-	-	-	6,15	5,67
Houët	6,78	6,58	6,68	6,62	6,38	6,25	5,82
<b>De 6 à 10 kilomètres (2005)</b>							
Ganzourgou	6,81	6,69	6,70	7,22	6,59	6,28	6,28
Zoundwéogo	7,17	6,47	7,16	7,16	6,72	6,35	6,24
Bazèga	10,16	9,62	6,74	6,74	6,62	6,41	6,31
Léraba	7,88	7,88	7,88	7,88	7,23	6,57	6,43
Boulgou	8,06	8,06	7,83	7,83	7,72	6,85	6,58
Balés	8,16	8,16	7,81	7,65	7,23	6,99	7,37
Sanguié	9,07	7,80	7,81	8,65	7,81	7,28	7,06
Sanmatenga	8,93	8,69	7,47	7,74	7,55	7,30	8,29
Tuy	9,68	8,88	9,12	8,25	8,07	7,74	8,07
Nayala	10,88	11,29	10,96	8,24	7,98	7,74	7,32
Bam	8,43	8,00	8,00	7,81	8,00	7,81	7,46
Nahouri	10,55	9,35	10,55	9,7	9,7	8,25	8,48
Loroum	9,91	9,55	9,55	9,55	9,22	8,42	8,66
Ioba	-	8,95	11,33	9,52	9,24	8,52	8,52
KénéDougou	9,39	9,72	9,24	8,82	8,82	8,57	8,13
Banwa	10,37	10,06	9,77	9,27	9,05	8,84	9,05
Koulpélogo	7,44	7,68	9,62	9,74	9,26	8,85	8,66
Sourou	10,20	10,20	7,52	9,49	9,05	9,05	9,05
Mouhoun	9,53	9,53	9,53	9,30	8,88	9,08	8,88
Poni	10,52	10,52	9,35	13,23	9,15	9,15	8,96
Sissili	8,73	8,33	10,93	11,1	10,77	9,98	9,98
Namentenga	11,25	11,25	10,46	9,81	10,46	10,01	9,27
Gnagna	11,87	11,87	11,57	11,29	10,35	10,15	9,96
<b>De 10 à 15 kilomètres (2005)</b>							
Bougouriba	-	ND	10,65	10,65	9,72	10,16	10,16
Kossi	12,19	12,19	11,83	11,83	10,39	10,39	9,38
Comoé	15,16	14,51	14,51	11,69	11,69	11,38	11,38
Noumbiel	13,47	13,47	13,47	9,94	11,66	11,66	10,43
Séno	9,70	15,17	13,02	13,02	12,12	11,74	11,74
Gourma	15,31	16,02	15,31	16,84	15,31	12,19	11,94
Ziro	-	-	-	-	-	12,96	11,37
Soum	15,63	15,63	15,16	16,71	15,63	13,04	11,81
Yagha	25,24	18,81	14,39	9,93	13,72	14,39	13,72
<b>Plus de 15 kilomètres (2005)</b>							
Tapoa	17,73	17,73	16,17	15,34	14,97	14,97	15,34
Oudalan	14,85	12,55	17,02	17,85	14,57	15,08	15,08
Komondjoari	-	-	-	-	-	16,37	16,37
Kompienga	25,24	23,04	22,00	20,08	20,08	18,59	18,59
<b>Ensemble</b>	<b>9,55</b>	<b>9,37</b>	<b>9,18</b>	<b>9,07</b>	<b>8,68</b>	<b>8,34</b>	<b>8,19</b>

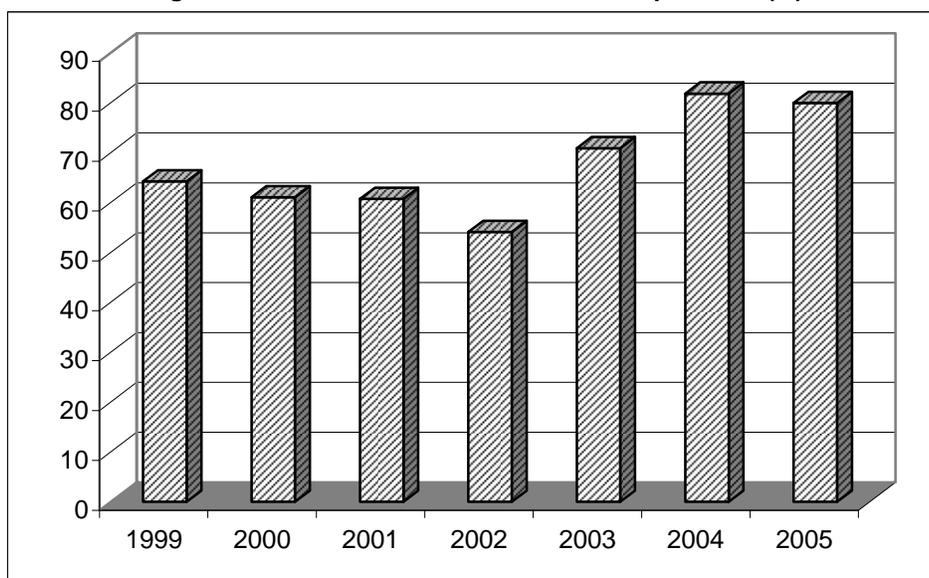
SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé/ Annuaire statistique/santé, 2004 et 2005

## 2.5 Evolution du taux de couverture prénatale

Le taux de couverture prénatale représente le pourcentage de femmes en grossesse qui sont suivies par un personnel médical.

Entre 1999 et 2005, la tendance générale du taux de couverture prénatale (CPN) au Burkina Faso est à la hausse. Elle est passée de 64,26% en 1999 à 79,97% (CPN1) en 2005. Mais cette tendance générale cache une évolution en dents de scie pendant cette période. D'abord en baisse entre 1999 et 2002 (de 64,26% en 1999 à 54,08% en 2002), soit une baisse de 15,84% au cours de cette période, le taux de couverture prénatale a ensuite augmenté pour s'établir à 81,85% en 2005. La couverture en CPN2 (63,31%) a légèrement augmenté en 2005 par rapport à l'année 2004 où elle était de 62,05 %. Par contre, la couverture en CPN1 a connu une baisse, passant de 81,85% à 79,97% en 2005. La déperdition (écart entre CPN1 et CPN2) connaît donc une amélioration par rapport l'année précédente.

Figure 2.1 : Evolution du taux de couverture prénatale (%)



Ces progrès traduisent les efforts consentis en la matière. Toutefois, pour l'année 2004 et 2005, les provinces du Soum, de l'Oudalan et du Zandoma se détachent par les faibles taux qui les caractérisent (moins de 50%). Les programmes de santé doivent mettre un accent particulier sur ces provinces.

Tableau 2.5 : Evolution du taux de couverture prénatale (%) par province

Province	1999	2000	2001	2002	2003	2004		2005	
						CPN1	CPN2	CPN1	CPN2
Bales	71,23	53,67	75,22	46,62	82,11	96,20	109,58	85,91	95,64
Bam	92,76	58,38	39,45	66,11	78,83	111,10	62,97	84,62	63,28
Banwa	76,79	70,21	74,03	59,48	79,52	107,51	62,57	83,72	81,67
Bazega	43,24	49,39	42,49	30,51	40,38	53,10	48,88	84,80	52,29
Bougouriba	56,96	58,32	72,12	55,48	77,73	82,22	65,74	92,76	53,03
Boulgou	50,92	42,93	54,96	59,74	81,39	95,42	95,55	96,11	78,42
Boulkiemde	77,12	74,26	57,86	45,54	85,52	86,47	67,52	80,36	57,61
Comoe	72,40	69,67	76,65	55,79	78,13	93,96	77,85	72,80	46,33
Ganzourgou	84,89	83,95	81,39	63,40	102,82	62,58	55,03	85,88	67,13
Gnagna	52,26	73,78	53,69	45,31	80,95	89,63	68,14	89,40	65,70

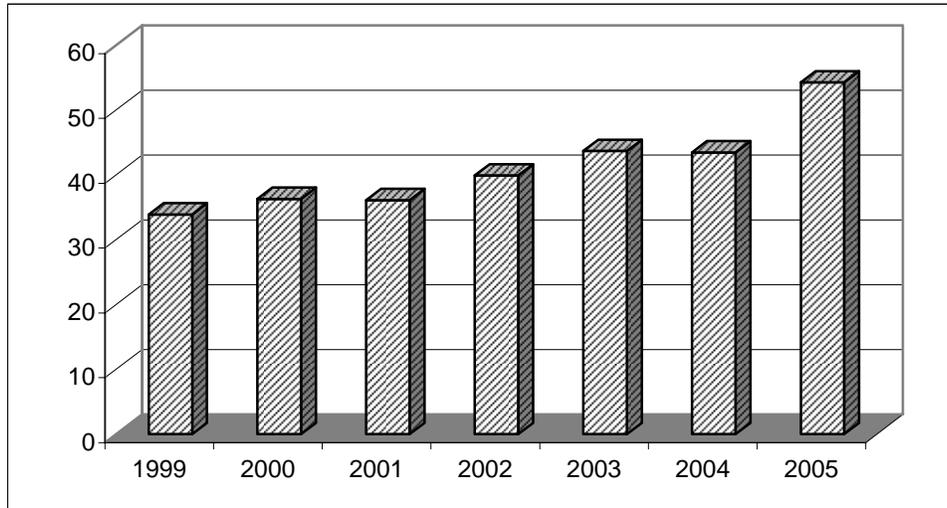
Gourma	54,82	66,48	35,08	61,18	81,94	92,99	52,85	106,93	77,79
Houët	72,13	68,25	74,53	61,55	79,50	89,55	72,34	84,18	58,14
Ioba	68,77	64,24	78,00	62,82	68,46	94,56	66,28	90,70	58,46
Kadiogo	102,71	65,00	69,57	52,68	73,69	60,32	49,14	66,89	109,86
Kenedougou	88,42	89,07	87,30	71,46	83,82	93,62	72,78	93,80	62,29
Komondjoari	-	-	-	-	-	67,97	25,87	82,52	55,12
Kompienga	90,57	55,54	73,42	41,81	99,20	112,87	89,79	119,66	85,12
Kossi	47,84	55,13	44,74	40,65	52,42	53,12	45,54	69,63	63,50
Koumpelogo	67,70	64,88	72,24	58,59	86,31	103,85	109,08	110,37	60,27
Kouritenga	64,47	76,59	70,90	61,32	79,89	87,55	126,60	86,31	69,15
Kourweogo	71,90	59,53	104,83	36,42	77,86	52,20	50,13	77,44	59,94
Leraba	69,96	91,36	108,78	170,18	117,25	129,55	123,21	116,94	74,89
Loroum	26,44	38,00	46,21	21,10	42,65	68,68	43,73	45,72	44,78
Mouhoun	72,85	70,38	69,96	55,09	69,50	82,02	74,27	98,85	84,80
Nahouri	60,66	60,13	67,15	52,72	70,26	73,88	51,01	78,87	54,28
Namentenga	50,43	44,74	63,98	42,82	81,39	115,19	60,59	92,89	65,62
Nayala	57,26	62,57	75,18	62,32	84,70	84,28	80,66	90,39	83,80
Noumbiel	39,18	39,13	47,22	24,00	57,48	74,40	55,75	86,59	52,20
Oubritenga	61,53	63,21	59,02	59,27	73,95	59,75	-	60,24	68,15
Oudalan	37,38	40,09	45,40	39,46	50,38	68,79	13,01	54,96	32,30
Passore	70,46	52,87	45,94	43,20	50,82	61,33	47,35	66,37	42,74
Poni	29,00	29,38	43,52	26,38	65,10	73,17	81,52	86,13	58,55
Sanguie	65,73	62,90	65,86	53,12	67,91	84,33	60,83	80,68	48,66
Sanmatenga	65,13	66,36	54,30	81,40	71,14	82,21	54,63	80,31	60,70
Seno	44,94	55,72	63,25	55,68	59,34	75,89	35,70	79,21	47,24
Sissili	90,05	98,53	60,52	52,50	11,94	81,43	59,87	95,30	61,03
Soum	29,33	25,38	27,54	21,08	23,67	71,00	9,47	39,50	23,41
Sourou	50,71	60,79	46,48	52,03	60,77	128,23	71,21	55,94	26,35
Tapoa	52,18	49,76	38,03	59,70	88,64	91,49	70,41	90,88	67,08
Tuy	87,83	66,45	53,56	80,03	98,46	106,07	82,85	100,39	67,29
Yagha	40,72	46,02	46,18	52,66	65,85	83,76	33,04	83,63	44,98
Yatenga	40,85	47,27	48,81	41,87	53,22	70,91	44,19	70,95	48,42
Ziro	-	-	-	-	-	74,93	54,14	76,05	49,38
Zonoma	-	-	-	-	-	42,47	24,53	68,62	40,21
Zoundweogo	98,00	92,75	93,84	69,88	91,28	95,52	74,22	80,31	65,20
<b>Ensemble</b>	<b>64,26</b>	<b>61,05</b>	<b>60,75</b>	<b>54,08</b>	<b>70,87</b>	<b>81,85</b>	<b>62,05</b>	<b>79,97</b>	<b>63,31</b>

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé/ Annuaire statistique/santé, 2004 et 2005

## 2.6 Evolution du taux de couverture obstétricale

Le taux de couverture obstétricale indique le nombre de femmes assistées médicalement lors de l'accouchement sur le nombre d'accouchements attendus. Au Burkina Faso, durant la période 1999-2005, ce taux a certes connu une augmentation, toutefois des efforts restent à consentir pour une meilleure couverture des accouchements. En effet, il est passé de 33,89% à 54,24% soit un accroissement de 20,35%. En d'autres termes, jusqu'en 2005 la plupart des femmes (45,76%) accouchent hors des centres médicaux ou sans l'assistance d'accoucheuses villageoises. Ces conditions d'accouchement (sans assistance) favorisent les décès maternels et infantiles.

**Figure 2.2 : Evolution du taux de couverture obstétricale au Burkina Faso (%)**



La situation est plus préoccupante dans certaines provinces du Burkina Faso. Jusqu'en 2005, dans les provinces telles que Soum, Oudalan, Oubritenga, Ziro, Poni, Sourou, plus de 65% des femmes ont accouché sans assistance médicale. Dans 17 provinces sur 45 que compte le pays, plus de 50% des femmes accouchent sans assistance médicale en 2005.

**Tableau 2.6 : Evolution du taux de couverture obstétricale (accouchements assistés) en % par province**

Provinces	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005*
Balés	50,97	39,09	56,01	46,70	62,07	67,53	75,71
Bam	63,70	62,98	29,68	67,70	65,12	69,75	75,93
Banwa	40,53	40,13	41,94	41,34	45,04	38,32	47,98
Bazèga	17,98	19,25	18,71	20,35	22,83	31,24	56,40
Bougouriba	21,54	22,79	42,57	32,12	37,34	37,89	45,32
Boulgou	14,81	16,21	26,88	20,52	46,31	61,97	62,68
Boulkiemdé	41,87	40,07	31,11	48,11	44,35	52,54	62,23
Comoé	27,86	26,69	31,84	36,06	38,05	40,55	39,90
Ganzourgou	41,20	46,08	47,57	51,83	64,05	39,77	64,15
Gnagna	23,07	40,87	29,50	33,73	38,67	39,51	44,75
Gourma	16,32	21,62	12,70	20,66	25,64	33,92	45,28
Houët	37,74	37,54	40,77	42,59	46,05	35,82	50,09
Ioba	31,54	35,84	38,02	39,43	47,08	59,62	58,93
Kadiogo	75,70	72,19	60,63	65,48	62,54	57,50	64,74
Kénédougou	48,85	57,41	55,51	59,10	57,61	60,80	71,26
Komondjoari	-	-	-	-	-	22,97	35,44
Kompienga	38,04	30,80	42,71	22,62	50,98	54,13	52,56
Kossi	31,76	39,40	41,32	44,94	58,64	56,83	72,72
Koulpélégou	20,09	20,16	20,55		20,17	34,90	61,32
Kouritenga	37,47	35,70	46,71		64,10	66,64	74,76

Kourwéogo	33,60	26,76	16,91	54,99	59,07	71,70	52,39
Léraba	55,25	61,86	67,62	146,29	84,36	78,37	92,11
Loroum	15,93	22,48	26,34	41,33	18,24	46,89	54,31
Mouhoun	34,16	40,73	45,21	46,23	22,16	46,67	54,75
Nahouri	35,74	34,56	37,48	37,62	47,61	29,56	58,67
Namentenga	31,30	25,30	39,18	35,01	40,97	32,85	57,41
Nayala	35,46	45,83	52,87	62,62	68,56	57,85	77,21
Noumbiel	16,74	18,86	19,05	20,03	45,55	51,99	48,22
Oubritenga	25,11	29,91	47,43	47,47	44,68	40,24	31,28
Oudalan	15,76	16,78	19,35	17,69	22,75	22,43	27,61
Passoré	29,10	39,15	34,56	33,30	46,55	55,16	50,89
Poni	7,21	6,19	11,56	13,28	17,32	19,83	34,61
Sanguié	28,00	29,88	31,13	30,87	31,86	36,89	48,03
Sanmatenga	36,82	41,76	37,50	43,28	45,84	45,92	51,37
Séno	15,24	32,43	27,65	26,94	29,55	39,42	35,81
Sissili	44,63	48,48	13,22	13,85	12,69	34,45	64,07
Soum	15,08	18,05	15,26	14,81	9,27	100,23	20,74
Sourou	30,54	38,41	36,26	38,24	37,28	38,23	34,65
Tapoa	24,81	19,52	16,38	26,54	38,00	45,90	47,36
Tuy	56,38	58,19	52,82	67,09	67,89	65,63	76,12
Yagha	11,35	14,61	21,10	24,83	28,38	33,63	58,50
Yatenga	26,63	30,62	32,15	33,18	40,57	39,10	43,52
Ziro	-	-	-	-	-	22,24	31,69
Zonoma	-	-	-	-	-	56,22	50,18
Zoundwéogo	64,09	67,29	60,20	59,57	68,27	45,07	67,93
<b>Ensemble</b>	<b>33,89</b>	<b>36,28</b>	<b>36,09</b>	<b>39,90</b>	<b>43,69</b>	<b>43,45</b>	<b>54,24</b>

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé/ Annuaire statistique/santé, 2004 et 2005

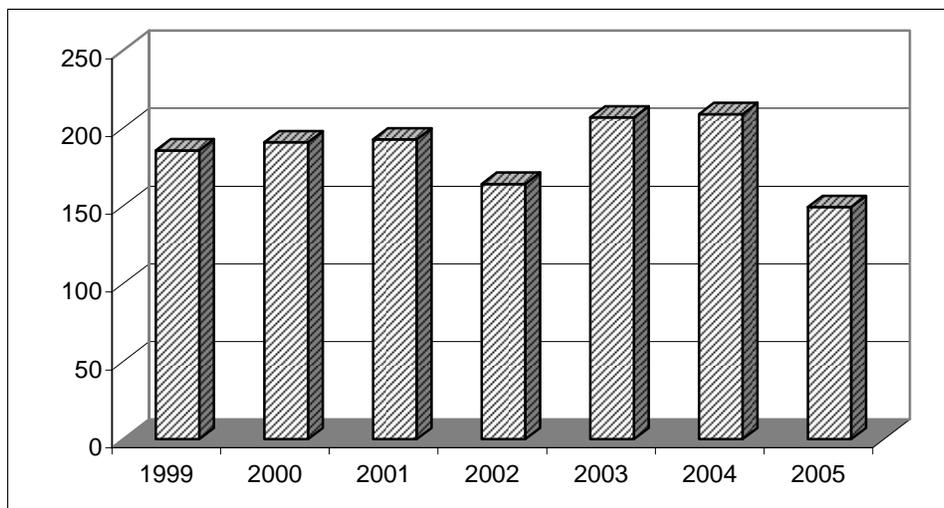
## 2.7 Evolution du taux de mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle représente le nombre de femmes qui meurent au cours de la grossesse ou dans les 42 jours qui suivent l'accouchement (période puerpérale), à l'exclusion des décès non liés à la grossesse ou à l'accouchement.

En posant l'hypothèse que les données disponibles pour une partie des districts des provinces du Kadiogo et du Houet en 2001 et 2004 reflètent les réalités sanitaires de celles-ci, on constate que pour les provinces dont on dispose de données, les taux de mortalité maternelle connaissent une fluctuation sur la période 1999-2005. Le plus faible taux est enregistré en 2005 et le plus élevé en 2003. Mais de façon générale, ce taux a connu une augmentation sur la période, allant d'environ 186 décès maternels à près de 209 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Cette augmentation des décès maternels est tributaire de la faible fréquentation des formations sanitaires liées probablement aux coûts des soins médicaux. A titre illustratif, seulement 38,4 % des naissances survenues au cours des cinq années ayant précédé la date de l'enquête EDS-2003 sont survenues dans un centre de santé.

Selon la Direction des études et de la planification du Ministère de la santé, les principales causes de décès maternels sont les hémorragies (34,77 % de cas de décès maternels) et les infections (27,96 % de cas de décès maternels), avec une forte proportion de décès dont on ignore la cause précise (36,92 %) en 2005.

**Figure 2.3 : Evolution du taux de mortalité maternelle dans les maternité (pour 100 000)**



Alors que certaines provinces enregistrent des taux relativement faibles (moins de 50 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, dans d'autres, ces taux sont tristement très élevés en 2005: Oudalan 1043,61 ; Soum 942,61 et Yagha 1505,31 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

**Tableau 2.7 : Evolution du taux de mortalité maternelle dans les maternités (pour 100 000) par province**

Provinces	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Balés	260,91	344,83	304,38	73,37	224,27	280,62	18,87
Bam	276,48	85,37	152,72	143,36	251,75	243,61	345,88
Banwa	118,29	286,60	108,81	148,49	79,86	73,51	284,04
Bazèga	123,00	342,95	248,08	197,46	262,47	131,68	231,77
Bougouriba	-	97,75	58,89	65,88	273,72	127,80	357,10
Boulgou	178,69	49,58	170,48	288,18	25,65	25,52	100,94
Boulkiemdé	91,51	72,14	102,74	105,73	423,67	110,17	97,67
Comoé	345,84	449,69	211,81	20,02	82,73	197,17	118,37
Ganzourgou	245,01	159,80	161,91	172,55	120,21	152,88	265,92
Gnagna	594,71	246,02	232,89	266,79	624,02	1664,20	263,75
Gourma	827,47	160,97	55,16	394,22	353,47	312,86	90,45
Houet	111,67	103,92	182,34*	91,59	55,89	90,00*	56,25
Ioba	235,85	252,31	920,75	93,60	238,21	115,27	155,87
Kadiogo	49,00	11,12	26,85*	18,33	22,49	39,01*	37,79
KénéDougou	238,51	126,13	69,72	79,38	94,66	82,80	256,67
Komondjoari	-	-	-	-	-	181,16	424,63
Kompienga	328,95	690,61	284,90	-	162,73	72,36	237,70
Kossi	226,18	356,74	211,79	191,01	541,71	438,60	402,62
Koulpélogo	290,56	569,69	427,35	1093,29	616,14	336,91	80,15
Kouritenga	38,83	39,84	132,38	226,35	115,00	143,39	145,74

Kourwéogo	-	-	84,53	58,70	231,37	554,79	234,88
Léraba	75,19	32,22	186,39	240,93	126,98	290,38	46,96
Loroum	311,53	369,00	118,84	438,07	420,17	-	399,69
Mouhoun	125,25	40,15	88,94	84,47	709,22	188,73	126,80
Nahouri	93,90	48,26	273,22	269,06	456,32	666,30	420,90
Namentenga	340,22	150,29	198,88	97,13	365,07	305,50	508,47
Nayala	109,05	27,89	171,53	95,58	101,87	67,02	105,28
Noumbiel	440,53	364,96	545,45	336,13	232,56	137,08	-
Oubritenga	155,52	25,99	24,08	176,19	269,78	540,54	212,31
Oudalan	1301,30	2395,20	777,60	1607,14	1630,43	779,38	1043,61
Passoré	26,70	177,27	603,14	167,47	-	-	158,59
Poni	673,08	472,59	1165,50	205,48	536,19	155,28	104,38
Sanguié	142,90	53,76	101,96	76,16	0,00	154,56	90,17
Sanmatenga	155,79	92,28	232,28	86,73	181,56	136,65	197,37
Séno	451,72	2312,10	398,27	507,61	763,70	1193,50	211,85
Sissili	437,96	177,62	555,56	541,52	227,27	77,76	453,66
Soum	207,90	448,10	232,88	489,54	2275,31	145,73	942,61
Sourou	208,55	57,60	172,96	215,98	356,07	171,07	186,68
Tapoa	287,46	104,66	580,62	260,60	204,76	188,36	36,81
Tuy	0,00	92,47	248,91	262,21	137,31	368,46	312,66
Yagha	664,01	872,94	697,67	1218,77	2859,96	1717,70	1505,31
Yatenga	373,78	102,73	106,66	148,18	104,00	51,23	136,87
Ziro	-	-	-	-	-	317,46	440,76
Zonoma	-	-	-	-	-	366,47	299,75
Zoundwéogo	49,49	122,59	244,34	49,26	229,10	614,75	103,46
<b>Ensemble</b>	<b>185,58</b>	<b>190,79</b>	<b>192,60</b>	<b>164,08</b>	<b>206,79</b>	<b>208,88</b>	<b>149,23</b>

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé/ Annuaire statistique de la santé, 2004 et 2005

\* en 2001 les données concernent deux districts sanitaires du Kadiogo et deux également du Houet

\* en 2004 les données concernent trois districts sanitaires du Kadiogo et deux du Houet

## 2.8 Evolution du taux de malnutrition

Il y a malnutrition lorsque l'alimentation est mal assurée. Un enfant mal nourri est en situation de faiblesse physique et est de ce fait exposé aux infections et au risque de décéder. Ce sont des enfants pour lesquels l'indice taille pour âge se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence. En 2004, 9,20 % des enfants de moins de cinq ans étaient malnutris contre 15,26 % en 2005. Les enfants dont l'indice taille pour âge se situe à moins de trois écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence sont considérés comme atteints de retard de croissance sévère ou malnutrition sévère. La proportion des enfants atteints de malnutrition sévère en 2004 était de 1,12% contre 2,55% en 2005. L'insuffisance pluviométrique, sa mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace et la pauvreté des populations sont à la base de la situation nutritionnelle critique des enfants de moins de cinq ans et de la répartition spatiale de ces indices au Burkina Faso.

Tableau 2.8 : Evolution du taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans (%) par province entre 2004 et 2005

Provinces	2004		2005	
	Enf. Malnutri	Enf. Sév. Malnutri	Enf. Malnutri	Enf. Sév. Malnutri
Balés	10,60	3,61	0,00	0,00
Bam	0,27	0,27	9,54	0,78
Banwa	6,30	1,70	3,40	0,29
Bazèga	-	1,42	5,88	1,03
Bougouriba	-	-	1,23	0,06
Boulgou	-	-	5,79	0,96
Boulkiemdé	23,12	2,64	8,46	1,98
Comoé	2,70	0,69	10,23	4,16
Ganzourgou	0,06	0,06	1,79	0,34
Gnagna	21,10	1,34	17,30	1,78
Gourma	13,20	0,99	14,86	1,67
Houët	2,22	0,27	10,56	2,21
Ioba	4,10	0,67	3,00	0,59
Kadiogo	0,70	0,00	4,23	0,02
KénéDougou	3,70	0,71	5,22	0,79
Komondjoari	14,30	1,21	30,34	1,92
Kompienga	31,80	2,81	26,37	4,61
Kossi	10,40	5,14	2,89	0,00
Koulpélogo	-	-	1,37	0,24
Kouritenga	-	-	1,43	0,19
Kourwéogo	0,08	0,08	18,56	3,61
Léraba	-	-	1,35	0,00
Loroum	44,60	37,69	59,18	0,00

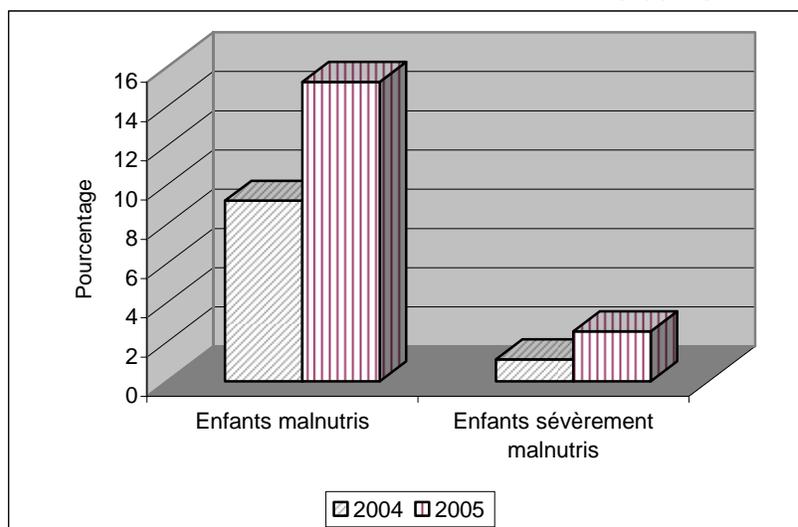
  

Provinces	2004		2005	
	Enf. Malnutri	Enf. Sév. Malnutri	Enf. Malnutri	Enf. Sév. Malnutri
Mouhoun	8,10	0,31	0,31	0,03
Nahouri	4,20	5,56	5,03	0,48
Namentenga	0,89	0,89	48,12	7,26
Nayala	3,10	1,09	51,75	0,31
Noumbiel	-	-	2,01	0,46
Oubritenga	0,59	0,59	0,39	0,33
Oudalan	49,00	2,82	36,58	8,86
Passoré	0,10	-	1,78	0,01
Poni	-	-	4,97	0,39
Sanguié	13,80	5,59	6,87	1,55
Sanmatenga	17,18	3,79	20,67	3,54
Séno	25,40	0,06	43,29	9,78
Sissili	10,20	1,32	14,40	2,95
Soum	47,00	1,63	28,49	3,39
Sourou	28,40	9,28	42,23	5,17
Tapoa	22,90	3,40	26,70	3,76
Tuy	6,30	1,46	4,57	1,28
Yagha	42,40	4,06	48,07	8,16
Yatenga	3,29	0,90	41,43	12,01
Ziro	4,30	0,83	4,68	1,09
Zondoma	-	-	38,55	33,09
Zoundwéogo	-	0,91	4,11	0,79
<b>Ensemble</b>	<b>9,20</b>	<b>1,12</b>	<b>15,26</b>	<b>2,55</b>

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé/ Annuaire statistique de la santé, 2004 et 2005

En 2005, La malnutrition a surtout affecté les enfants des provinces du Nord (Loroum, 59,18% ; le Yatenga, 41,43% et le Zondoma, 28,55%), de la boucle du Mouhoun (le Nayala, 51,75% ; le Sourou, 42,23%), du Sahel (le Séno, 43,29%, le Yagha, 48,07%) et du centre nord (le Namentenga, 48,12%).

Figure 2.4 : Taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (%) par province en 2004 et 2005



## 2.9 Evolution du nombre de cas de SIDA

Entre 1999 et 2004, le nombre de personne infectées par le VIH/SIDA a presque doublé, passant de 2031 cas en 1999 à 3944 cas en 2004, soit un accroissement de 94%. Cette évolution s'est faite en 2 étapes : entre 1999 et 2001, on observe une baisse d'environ 48% et entre 2001 et 2004, le nombre de cas de SIDA a presque triplé. Toutefois, il convient de signaler que ces effectifs concernent les cas enregistrés officiellement. Le peu d'engouement de la population à se faire dépister et qui a donné lieu à l'organisation de multiples campagnes de sensibilisation conforte l'hypothèse que la réalité est sous-estimée.

Tableau 2.9 : Evolution du nombre de cas de sida

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Fréquences absolues	2031	1532	1063	1102	1199	3944
<b>Fréquences cumulées</b>	<b>15549</b>	<b>17081</b>	<b>18144</b>	<b>19246</b>	<b>20445</b>	<b>24389</b>

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé

## 2.10 Prévalence du VIH dans la tranche d'âge 15-49 ans selon certaines caractéristiques et selon le sexe

La prévalence est le rapport du nombre de cas de VIH à l'effectif total de la population concernée. La prévalence du VIH parmi les 15-49 ans est de 1,8% pour le Burkina Faso selon les données de l'EDSBF-III de 2003. La situation de la prévalence du VIH est à peu près la même aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Toutefois, des différences existent lorsque l'on prend en considération certaines caractéristiques. Ainsi, la prévalence est plus élevée en milieu urbain (3,6%) qu'en milieu rural (1,3%). La ville de Ouagadougou, les régions du Sud ouest, des Cascades, du Centre ouest et de la Boucle du Mouhoun connaissent des prévalences relativement élevées. La prévalence est également plus élevée parmi la population instruite que non instruite, au sein des unions monogames que chez les autres, parmi les plus riches que chez les moins riches, parmi les tranches d'âge 25-29 ans, 30-34 et 35-39 ans que chez les autres.

**Tableau 2.10 : Prévalence du VIH (%) dans la tranche d'âge 15-49 ans selon certaines caractéristiques et selon le genre en 2003**

Caractéristiques	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	4	3,2	3,6
Rural	1,2	1,4	1,3
<b>Régions</b>			
Ouagadougou	4,4	3,9	4,2
Boucle du Mouhoun	2,2	2,4	2,3
Centre (sans Ouaga,)	0,4	0	0,2
Centre-Sud	0,8	0,4	0,6
Plateau Central	1,4	1	1,2
Centre-Est	1,6	0,9	1,3
Centre-Nord	0,6	1,1	0,8
Centre-Ouest	1,9	3	2,3
Est	0,6	3,1	1,7
Nord	1	1,4	1,1
Cascades	2,8	2	2,4
Hauts-Bassins	2,2	1,1	1,7
Sahel	0,2	0	0,1
Sud-Ouest	3,7	3,7	3,7
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucune	1,5	1,7	1,6
Primaire	3,1	1,4	2,2
Secondaire ou plus	2,8	2,9	2,8

Caractéristiques	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Type d'union</b>			
Union polygame	1,2	1,5	1,2
Union monogame	2	3,2	2,5
Pas en union	2,6	0,9	1,5
<b>Grossesse actuelle</b>			
Actuellement enceinte	2	na	na
Pas enceinte/pas sûre	1,8	na	na
<b>Quintile de bien être</b>			
Le plus pauvre	0,9	1,4	1,1
Second	1,1	2,9	1,9
Moyen	1,5	1,3	1,4
Quatrième	1,7	0,4	1,1
Le plus riche	3,4	2,7	3,1
<b>Age</b>			
15-19	0,9	0,7	0,8
20-24	1,8	0,6	1,3
25-29	2,5	2,8	2,6
30-34	2,4	3,8	3
35-39	3,6	3	3,4
40-44	0,7	2,1	1,3
45-49	0,9	2,1	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>

Source: INSD, EDS 2003  
na =non applicable

## 2.11 Statut sérologique des couples (2003)

Des données de l'EDSBF-III de 2003, il apparaît que la majorité des couples (98%) ont les deux conjoints séronégatifs. En revanche, 1,4% des couples sont sérodiscordants, et 0,3% des couples ont les deux conjoints tous séropositifs.

**Tableau 2.11: Statut sérologique des couples en 2003**

Couples	Proportion
Les deux conjoints positifs	0,3
Homme positif, femme négative	0,7
Femme positive, homme négatif	0,7
Les deux conjoints négatifs	98,2
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>

SOURCE: INSD, EDS 2003

## 2.12 Evolution du taux de couverture vaccinale

La couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois révolus varie beaucoup selon le type de vaccin et dans le temps. En effet, entre 1999 et 2004, la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois pour le BCG est la plus élevée variant de 60% à 109,70%. De manière générale, la couverture vaccinale va croissant quelque soit le type de vaccin considéré. Toutefois, pour certaines maladies

qui sont censées être éradiquées (le cas de la poliomyélite), l'évolution de la couverture vaccinale y relative indique que des efforts restent encore à faire pour y parvenir.

**Tableau 2.12: Evolution du taux de couverture vaccinale (enfants de 0 à 11 mois)**

Type de personnel	1999	2000	2001	2002	2003	2004
DTCOQ Polio3	42,00	55,99	64,26	69,53	-	-
DTC	-	-	-	-	78,30	87,73
Polio3	-	-	-	-	77,40	82,71
Rougeole	43,00	57,69	65,44	64,63	71,08	77,75
Fièvre jaune	43,00	54,95	51,95	61,85	66,32	75,46
BCG	60,00	78,58	84,46	90,96	86,32	109,70

SOURCE : DEP/ Ministère de la Santé, annuaire statistiques de la santé de 2004

## 2.13 Evolution du budget de la santé

La part du budget de l'Etat Burkinabé allouée à la santé a augmenté entre 1999 et 2005. En effet, on constate une hausse d'environ 2 %. Mais, pendant une bonne partie de cette période (1999-2004), la part du budget de l'état allouée au secteur de la santé est restée en dessous de la norme OMS (10%) ; sauf en 2005 où on constate une relative amélioration de la situation (11,77%).

**Tableau 2.13 : Evolution du budget de la santé (millions de FCFA)**

ANNEE	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Budget de la santé	412761,8	409495,8	486383,51	526299	558128	701591	773337,3
En % du budget national	9,11%	8,04%	6,32%	7,09%	7,19%	7,36%	11,77%

SOURCE : Statistiques DAF/ Ministère de la Santé

\* il s'agit du % du budget de l'Etat hors dette allouée à la santé

## SECURITE ALIMENTAIRE

### Couverture des besoins alimentaires

Sur les cinq dernières campagnes agricoles, la situation au niveau national est satisfaisante hormis la campagne 2000/2001, où le bilan céréalier est déficitaire (-13%).

La situation nationale cache cependant d'énormes disparités entre régions ou entre provinces. Les régions de la boucle du Mouhoun, du Sud-ouest, des Hauts-bassins, et dans une moindre mesure du Centre Est ont été continuellement excédentaires durant la période 2000-2005. Ce sont les principales régions agricoles du Burkina Faso. D'autres régions telles que les Cascades, l'Est, le Centre ouest et dans une moindre mesure le Nord et le Centre sud se sont ajoutés à la liste à partir de la campagne 2002/2003. Les régions telles que le Centre et le Plateau central, sont constamment en déficit alimentaire sur la période, avec un déficit plus prononcé pour le Centre (déficit variant de -60 à -87% des besoins).

**Tableau 2.14 : Evolution du taux de couverture des besoins (%)**

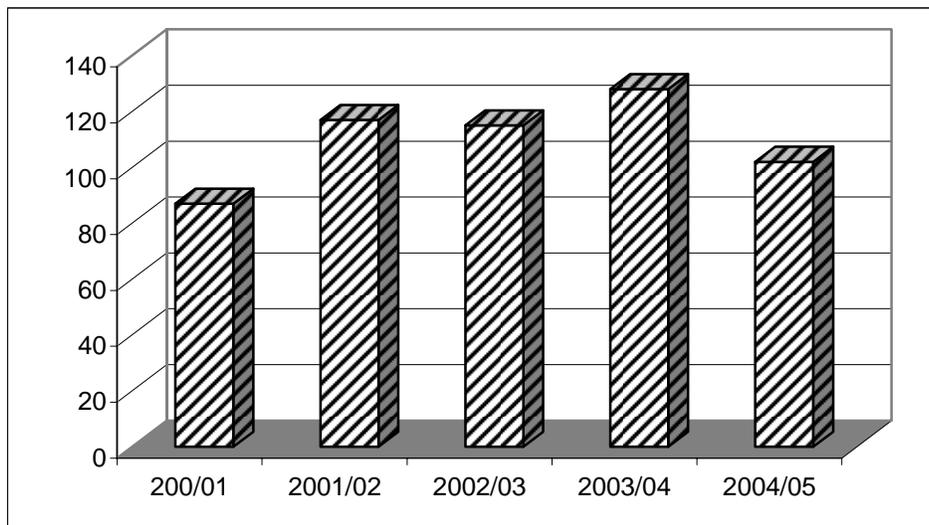
<b>CRPA ET PROVINCES</b>	2000/01	2001/02	<b>DRAHRH ET PROVINCES</b>	2002/03	2003/04	2004/05
<b>CENTRE</b>	<b>29</b>	<b>40</b>	<b>CENTRE</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>13</b>
Ganzourgou	76	81	Kadiogo	18	18	13
Kadiogo	1	20	<b>PLATEAU CENTRAL</b>	<b>94</b>	<b>72</b>	<b>70</b>
Oubritenga	66	72	Ganzourgou	100	71	84
Kourwéogo	-	72	Oubritenga	88	78	65
<b>CENTRE NORD</b>	<b>61</b>	<b>89</b>	Kourweogo	93	64	47
Bam	68	82	<b>CENTRE-NORD</b>	<b>86</b>	<b>141</b>	<b>99</b>
Namentenga	71	105	Bam	59	90	58
Sanmatenga	54	84	Namentenga	121	170	159
<b>CENTRE OUEST</b>	<b>77</b>	<b>127</b>	Sanmatenga	80	148	85
Boulkiemdé	24	82	<b>CENTRE-OUEST</b>	<b>122</b>	<b>129</b>	<b>148</b>
Sanguié	64	156	Boulkiemde	89	79	79
Sissili	150	178	Sanguie	105	126	137
Ziro	-	154	Sissili	186	163	124
<b>CENTRE SUD</b>	<b>81</b>	<b>103</b>	Ziro	178	244	415
Bazèga	84	124	<b>CENTRE-SUD</b>	<b>101</b>	<b>91</b>	<b>106</b>
Nahouri	42	46	Bazega	121	107	111
Zoundwéogo	101	112	Nahouri	44	53	74
<b>SAHEL</b>	<b>58</b>	<b>111</b>	Zoundweogo	113	96	118
Oudalan	86	142	<b>SAHEL</b>	<b>75</b>	<b>128</b>	<b>54</b>
Séno	49	60	Oudalan	53	161	16
Soum	54	142	Seno	88	129	55
Yagha	-	96	Soum	66	125	47
<b>MOUHOUN</b>	<b>147</b>	<b>174</b>	Yagha	95	96	104
kossi	147	170	<b>MOUHOUN</b>	<b>175</b>	<b>214</b>	<b>140</b>
Mouhoun	204	141	Kossi	168	257	188
sourou	88	144	Mouhoun	189	181	128
Balés	-	196	Sourou	116	169	111
Banwa	-	205	Bales	187	167	109
Nayala	-	203	Banwa	177	250	135
<b>EST</b>	<b>80</b>	<b>139</b>	Nayala	226	257	166
Gourma	44	141	<b>EST</b>	<b>154</b>	<b>158</b>	<b>129</b>
Gnagna	106	125	Gnagna	182	199	103
Tapoa	83	166	Gourma	143	137	113
Komandjoari	-	88	Tapoa	142	140	188
Kompienga	-	109	Komandjoari	93	102	94
<b>CENTRE EST</b>	<b>104</b>	<b>118</b>	Kompienga	148	127	93
Boulougou	125	118	<b>CENTRE-EST</b>	<b>111</b>	<b>100</b>	<b>107</b>
Kouritenga	60	105	Boulgou	101	99	90
Koulpélogo	-	132	Kouritenga	96	76	118
<b>NORD</b>	<b>65</b>	<b>109</b>	Koulpelgo	153	133	128
Yatenga	64	112	<b>NORD</b>	<b>100</b>	<b>129</b>	<b>91</b>
Passoré	65	125	Passore	91	131	98
Loroum	-	94	Yatenga	46	142	93
Zondoma	-	61	Loroum	62	129	80
<b>SUD OUEST</b>	<b>154</b>	<b>124</b>	Zondoma	-	81	82
Bougouriba	115	164	<b>SUD-OUEST</b>	<b>141</b>	<b>147</b>	<b>159</b>
Poni	191	86	Bougouriba	171	177	196
loba	-	125	Poni	113	130	150
Noumbiel	-	194	loba	132	147	130
<b>HAUTS</b>	<b>128</b>	<b>173</b>	Noumbiel	225	161	222

<b>CRPA ET PROVINCES</b>	2000/01	2001/02	<b>DRAHRH ET PROVINCES</b> <sup>1</sup>	2002/03	2003/04	2004/05
<b>BASSINS</b>						
Houet	105	121	<b>HAUTS-BASSINS</b>	<b>168</b>	<b>157</b>	<b>119</b>
Kéné Dougou	234	298	Houet	108	114	87
Tuy	-	234	Kéné Dougou	330	231	186
<b>COMOE</b>	<b>107</b>	<b>138</b>	Tuy	211	240	168
Comoé	107	145	<b>CASCADES</b>	<b>194</b>	<b>160</b>	<b>98</b>
Léraba	-	120	Comoe	192	154	84
<b>BURKINA FASO</b>	<b>87</b>	<b>117</b>	Leraba	199	179	134
			<b>BURKINA FASO</b>	<b>115</b>	<b>128</b>	<b>102</b>

<sup>1</sup> A partir de la campagne 2002/03, les CRPA ont été réorganisés en DRAHRH

SOURCE : Direction des Statistiques Agricoles/DGPSA/MAHRH

**Figure 2.5 : Evolution du taux de couverture des besoins (%) entre 2000/01 et 2004/05**



## DEFINITIONS DU SECTEUR SANTE

### Rayon d'action théorique :

Cet indicateur exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire.

Son calcul est :

$$R = S / (\text{Pi} * \text{Ni})$$

R= le rayon d'action

Ni= nombre de formations sanitaires

S= superficie de la zone géographique

Pi= 3.14

### Personnel de la santé :

On peut répertorier le personnel de santé par qualification : Médecin, Pharmacien, Infirmier, Sage femme, etc... L'indicateur sera le nombre d'habitants par unité de personnel de santé. Exemple : nombre d'habitants par médecin ou nombre d'habitants par sage-femme.

### Taux d'occupation des lits :

$$\text{Nombre de lits occupés tous les jours pour 100 lits installés} = \frac{\text{Nombre de journées d'hospitalisation} * 100}{\text{Nombre de lits} * 365}$$

### Coefficient de rotation des lits ou indice d'utilisation des lits :

Nombre de malades qui se succèdent en moyenne sur un lit =  
(Nombre de malades hospitalisés \* 100)/Nombre de lits

**Rayon moyen d'action** = Racine carrée (superficie / (Pi \* Nombre de formations sanitaires))

### Les principales infrastructures de soins sont :

**C.H.N.** Centre Hospitalier National

**C.H.R.** Centre Hospitalier Régional

**C.M.** Centre médical

**C.M.A.** Centre médicale avec Antenne chirurgicale

**C.S.P.S.** Centre de Santé et de Promotion Sociale

**P.S.P.** Poste de Santé Primaire

### Taux de couverture prénatale :

C'est le rapport entre le nombre de nouvelles consultations et le nombre d'accouchements attendus. Ce taux donne une idée du suivi des grossesses de femmes par le personnel médical.

$$\text{Taux de couverture prénatale} = \frac{\text{Nouvelles inscrites} * 100}{\text{Accouchements attendus}}$$

**Taux de couverture obstétricale :**

C'est le rapport du nombre de naissances en maternité ou assistées par l'accoucheuse villageoise (AV) et le nombre d'accouchements attendus multiplié par 100.

**Taux de mortalité maternelle :**

C'est le nombre de femmes qui meurent des suites de grossesses ou des suites de couche pour 10.000 naissances vivantes. Il s'agit de décès de femmes au cours de la grossesse ou dans les 42 jours qui suivent l'accouchement, à l'exclusion des décès fortuits, c'est à dire non liés à la grossesse ou à l'accouchement.

**Etat nutritionnel des enfants :**

Les chiffres concernant les pourcentages d'enfants de moins de cinq ans considérés comme atteints de sous-nutrition par caractéristiques socio-démographiques selon les trois indicateurs anthropométriques de l'état nutritionnel : Poids/Taille par âge.

## Chapitre 3 : EDUCATION

L'éducation joue un rôle important dans le processus de développement, d'où la préoccupation de tous les systèmes éducatifs de réaliser une scolarisation universelle.

Au Burkina Faso, l'accès à l'enseignement demeure encore limité. Seulement deux enfants sur cinq en âge d'aller à l'école y ont accès. Plusieurs facteurs contribuent à cet état de fait. On peut citer l'insuffisance et l'inadéquation de l'offre scolaire et la réticence des parents à scolariser leurs enfants. Des disparités s'observent également dans le système éducatif burkinabé. Les infrastructures sont beaucoup plus concentrées dans les villes qu'en campagne et certaines provinces battent le record de sous-scolarisation. Selon le sexe, les filles sont en général moins scolarisées que les garçons.

Le système éducatif au Burkina Faso se caractérise également par des taux de déperdition relativement élevés et de faibles taux de passage du primaire au secondaire.

### PRINCIPAUX TABLEAUX

**Tableau 3.1** : Données sur les dernières années académiques (1999-2005) en chiffre absolu

**Tableau 3.2** : Evolution du taux brut d'admission au CP1 par sexe de 1999 à 2005 (%)

**Tableau 3.3** : Evolution des effectifs de l'enseignement primaire par sexe de 1999 à 2005

**Tableau 3.4** : Evolution des taux bruts de scolarisation de 1999 à 2005 par province (%)

**Tableau 3.5** : Evolution des taux bruts de scolarisation de 1999 à 2005 par sexe (%)

**Tableau 3.6** : Evolution du ratio élèves/classe et ratio élèves/maître de 1999 à 2005

**Tableau 3.7** : Evolution du taux de réussite de 1999 à 2005 (%)

**Tableau 3.8** : Evolution des proportions de redoublants par sexe de 1999 à 2005 (%)

**Tableau 3.9** : Evolution du taux d'alphabétisation par sexe selon le milieu de résidence (%)

**Tableau 3.10** : Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005

**Tableau 3.11** : Evolution du nombre de classes dans l'enseignement secondaire de 1999 à 2005

**Tableau 3.12** : Evolution du taux brut de scolarisation de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005 (%)

**Tableau 3.13** : Evolution des effectifs des étudiants de 1999 à 2005

**Tableau 3.14** : Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat et de l'Education en milliard de FCFA de 2001 à 2005

### 3.1 Enseignement primaire

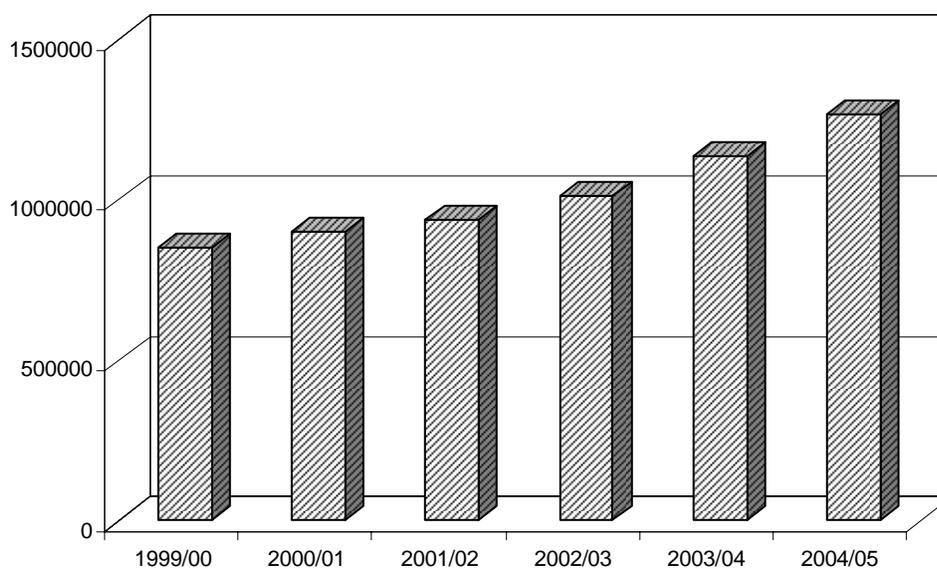
Malgré l'évolution des taux de scolarisation au cours des 5 dernières années, l'accès à l'école demeure très limité au Burkina Faso. Pour l'année scolaire 2004/2005, le taux brut de scolarisation était de 56,8 %, c'est-à-dire que plus d'un enfant sur deux était scolarisé au Burkina alors que, pour la même période, la moyenne au Ghana était de 81% et de 77 % en Guinée Conakry.

**Tableau 3.1 : Données sur les dernières années académiques (1999-2005) en chiffre absolu**

	Années académiques						Moyenne
	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	
Effectifs	852160	901291	938238	1012150	1139152	1270837	
Nombre d'écoles	4860	5131	5389	5804	6266	6917	
Nombre de classes	17037	17456	19252	20621	22330	24403	
Nombre d'enseignants	17345	19007	20676	22664	21443	24350	
Nombre de redoublants	145147	158702	164430	152775	148582	151568	
Taux brut de scolarisation (%)	41,3	42,7	43,4	47,5	52,2	56,8	
	Variation par rapport à l'année précédente (%)						
Effectifs	nd	5,8	4,1	7,9	12,5	11,6	8,3
Nombre d'écoles	nd	5,6	5	7,7	8	10,4	7,3
Nombre de classes	nd	2,5	10,3	7,1	8,3	9,3	7,5
Nombre d'enseignants	nd	9,6	8,8	9,6	-5,4	13,6	7
Nombre de redoublants	nd	9,3	3,6	-7,1	-2,7	2	0,9
Taux brut de scolarisation	nd	3,4	1,6	9,4	9,9	8,8	6,6

**SOURCE** : DEP/MEBA, 2005

**Graphique 3.1: Evolution des effectifs d'élèves de 1999 à 2005**



Les effectifs des élèves du primaire ont connu un accroissement sensible passant de 852160 en 1999/00 à 1270837 en 2004/05, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 8,3 % sur la période.

En dépit de cette progression, le taux brut de scolarisation au Burkina demeure l'un des plus bas de la sous région.

Les causes de cette contre-performance sont surtout liées à :

- L'insuffisance du nombre d'écoles, de classes et de maîtres ;
- La pauvreté et l'analphabétisme de la plupart des parents d'élèves (près de 80 % de la population est analphabète) ;
- La réticence de certains parents de scolariser leurs enfants particulièrement les filles ;
- L'éloignement de l'école par rapport au lieu de résidence. Dans certaines localités, il faut parcourir 5 à 10 km pour atteindre l'école.

Au cours des cinq dernières années scolaires, l'évolution du nombre d'enseignants a été plus lente (7 %) que celle des effectifs des élèves, d'écoles et de classes. Dans le même temps, le nombre d'élèves a évolué plus rapidement que le nombre d'écoles et le nombre de classes. En effet, le nombre d'écoles n'a augmenté que de 7,3 % en moyenne, contre 7,5 % pour les classes et 8,3 % pour les élèves. En chiffres absolus, le nombre d'écoles a augmenté en moyenne de 265 par an sur la période 1999-2002, de 439 par an sur la période 2002-2004, de 651 sur la période 2004-2005 et celui des classes de 1539 par an sur la période 2002-2004 et de 2073 sur la période 2004-2005. Le nombre d'enseignants est passé de 17345 à 24350 sur la période 1999-2005 soit un accroissement moyen de 1168 maîtres supplémentaires par an.

Au cours des deux dernières années scolaires, le nombre d'enseignants a augmenté de 13,6 % contre une augmentation de 11,6 % de l'effectif des élèves, de 10,4 % du nombre d'écoles et de 9,3 % pour les classes. Le nombre d'enseignants en chiffres absolus a augmenté de 2907 maîtres, le nombre de classes de 3782, le nombre d'écoles de 1113 et le nombre d'élèves de 258 687 au cours de ces deux dernières années scolaires.

**Tableau 3.2 : Evolution du taux brut d'admission au CP1 par sexe de 1999 à 2005 (%)**

Sexe	Années académiques					
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Garçons	42,3	44,1	45,8	60,3	70,6	75,6
Filles	31,1	32,9	34,7	45,4	61,8	64,1
Ensemble	36,8	38,6	40,3	52,9	66,2	70

**SOURCE** : DEP/MEBA, 2005

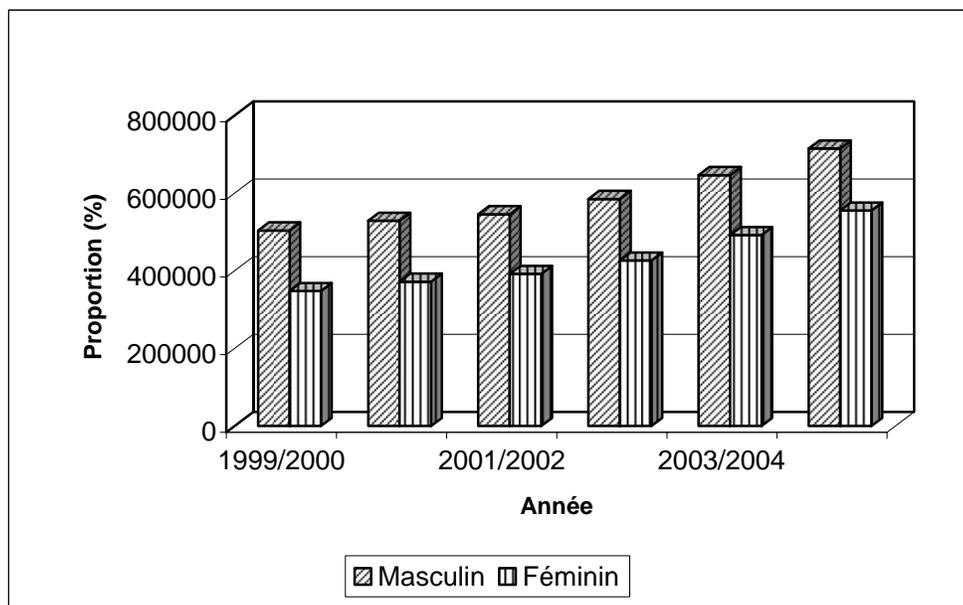
Les taux bruts d'admission au CP1 ont connu des progrès considérables dus aux efforts consentis dans le domaine de l'éducation par les pouvoirs publics et les autres intervenants. En effet, le taux d'admission au CP1 est passé de 36,8 % en 1999/2000 à 70 % en 2004/2005, soit une augmentation de 90,2 %. Les filles sont encore moins nombreuses à y accéder. En effet, le taux d'admission en 2004/2005 était de 75,6 % chez les garçons contre 64,1 % chez les filles, soit un écart de 11,5 points.

**Tableau 3.3 : Evolution des effectifs de l'enseignement primaire par sexe de 1999 à 2005**

Sexe	Années académiques						
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	
Masculin	504383	529247	546130	585573	647043	715319	
Féminin	347777	372044	392108	426577	492469	555518	
Ensemble	852160	901291	938238	1012150	1139152	1270837	
Variation par rapport à l'année précédente							Moyenne
Masculin	nd	4,9	3,2	7,2	10,5	10,6	7,2
Féminin	nd	7,0	5,4	8,8	15,4	12,8	9,8
Ensemble	nd	5,8	4,1	7,9	12,5	11,6	8,3

**SOURCE** : DEP/MEBA, 2005

**Graphique 3.2 : Répartition des effectifs du primaire par sexe et par année de 1999 à 2005 (%)**



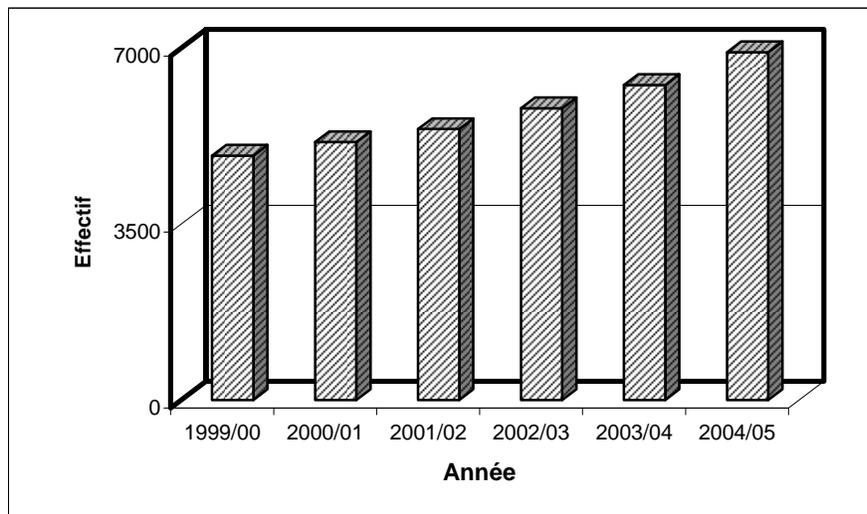
De façon globale, le rythme de croissance des effectifs féminins a été légèrement supérieur à celui des garçons : 9,8 % contre 7,2 %. Cet écart s'est réduit au cours des deux dernières années scolaires : 12,8 % pour les filles contre 10,6 % pour les garçons. Des efforts ont été consentis pour la scolarisation des filles. Toutefois, les stratégies de scolarisation doivent intégrer la préoccupation globale de relever les taux y relatifs qui restent faibles pour les deux sexes.

### **3.1.1 Infrastructures dans le primaire**

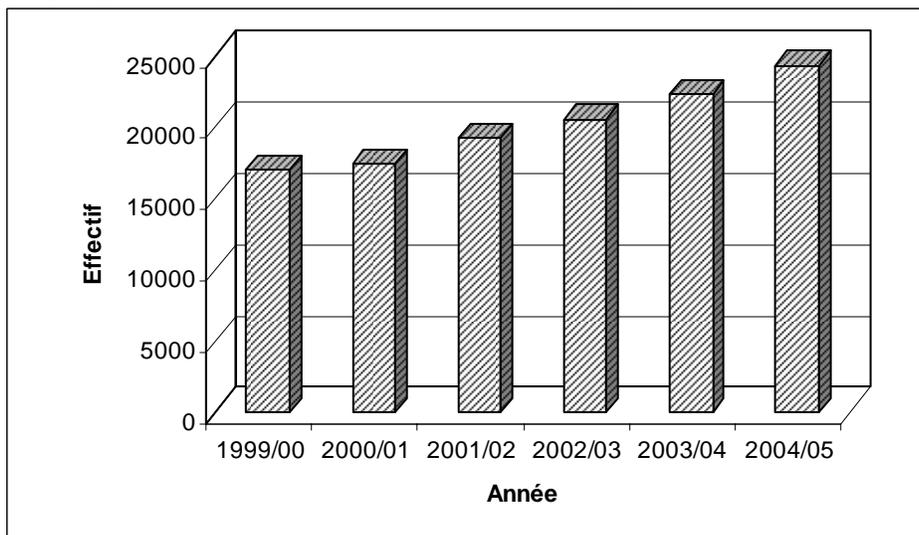
Entre 1999/2000 et 2004/2005, le nombre d'écoles primaires est passé de 4860 à 6917, soit un accroissement moyen de près de 42 %. Cette progression du nombre d'écoles reste insuffisante au regard de l'évolution des effectifs scolarisables et du ratio élèves/classe.

En plus d'être insuffisantes, ces infrastructures sont inégalement réparties entre les provinces et entre les zones de résidence. Par exemple le Tuy compte 86 écoles pour une population scolarisable (7-12 ans) de 39479 et la Komandjoari compte 49 écoles pour une population scolarisable de 10065. En général, les infrastructures sont concentrées dans les zones urbaines où se localisent surtout les écoles à 6 classes au détriment des zones rurales où les écoles à 3 classes prédominent.

**Graphique 3.3 : Evolution du nombre d'écoles par année de 1999 à 2005**



**Graphique 3.4 : Evolution du nombre de classes par année de 1999 à 2005**



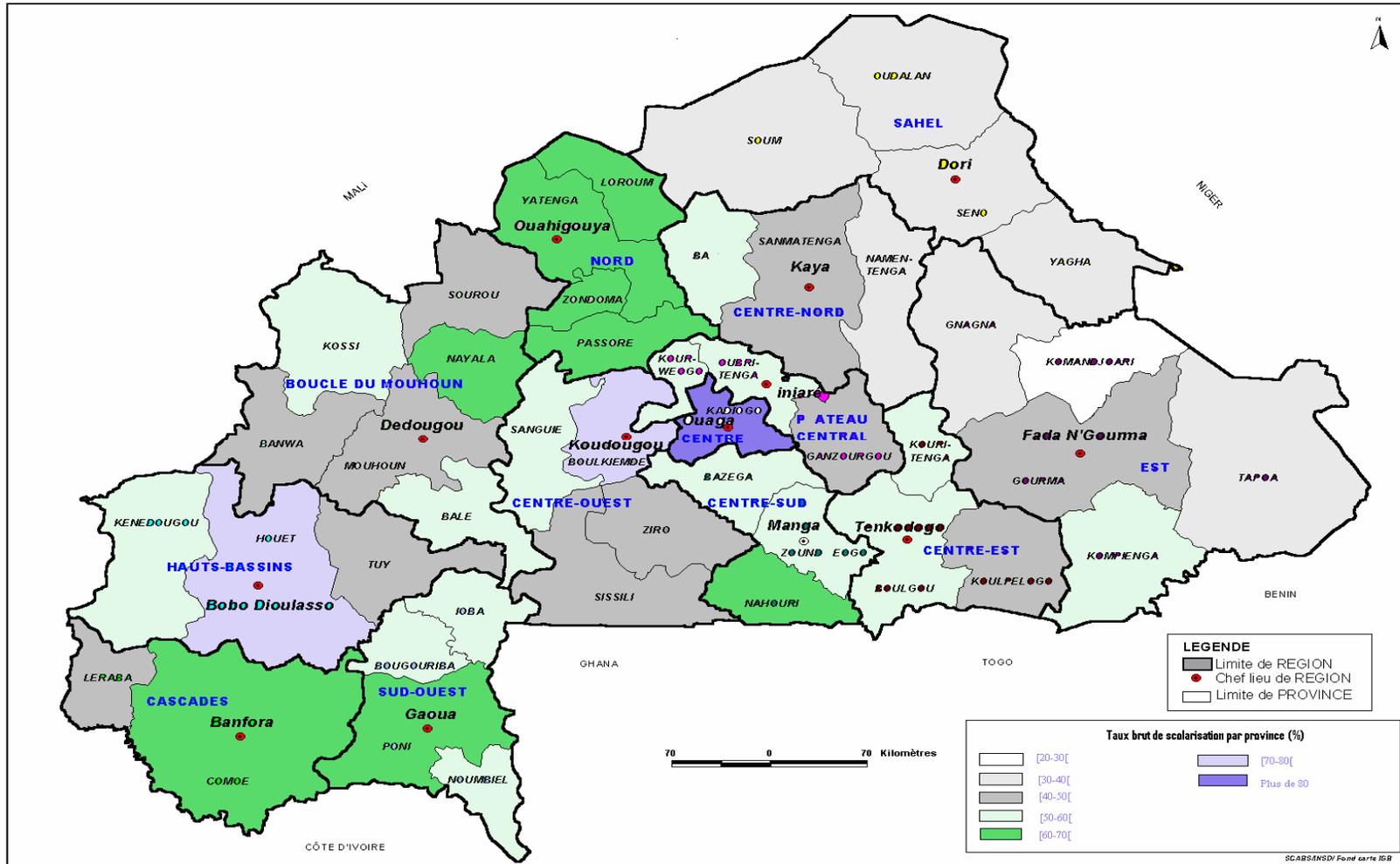
### 3.1.2. Taux de scolarisation

Tableau 3.4 : Evolution des taux bruts de scolarisation de 1999 à 2005 par province (%)

Provinces	Années académiques					
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Bam	37,5	37,1	38,1	40,7	46,6	52,8
Bazega	37,1	38,0	37,1	40,2	44,9	51,3
Bougouriba	39,7	44,5	48,1	47,9	50,2	56,9
Boulgou	38,0	39,5	40,9	46,3	51,4	56,7
Boulkiemdé	46,1	47,2	47,9	54,1	60,8	71,2
Comoé	49,9	51,2	51,6	54,2	58,4	62
Ganzourgou	29,6	30,5	29,7	36,3	43,5	46,4
Gnagna	15,8	17,4	18,6	24,2	28,3	30,9
Gourma	29,7	31,0	31,4	35,8	39,7	44,5
Houet	63,8	65,2	64,9	66,9	71,4	71,9
kadiogo	91,9	94,3	94,1	97,1	100,3	94,7
KénéDougou	39,4	41,8	43,9	47,4	52,8	57,8
Kossi	31,2	34,3	35,8	40,2	43,9	50,6
Kouritenga	38,1	38,7	41,3	46,5	51,3	56,2
Mouhoun	40,4	42,6	40,5	41,4	46,1	47,8
Nahouri	43,3	43,6	44,5	46,1	54	66,4
Namentenga	21,9	22,8	24,9	30,0	32,9	36,3
Oubritenga	40,4	42,3	45,2	48,7	53,7	57
Oudalan	22,8	23,9	22,2	27,0	30,6	37,9
Passoré	40,8	42,4	43,8	48,3	52	62,5
Poni	31,1	33,4	37,4	39,1	44,3	60,8
Sanguié	45,8	46,4	45,1	46,7	50,2	58,3
Sanmatenga	29,3	30,6	32,9	38,7	44	47,7
Séno	18,9	19,0	21,1	22,6	26,8	31,2
Sissili	36,1	36,1	35,2	39,3	44,8	46,6
Soum	20,8	22,0	21,5	24,2	29,6	36,1
Sourou	40,7	42,1	39,6	41,3	45,4	49,7
Tapoa	20,8	21,9	22,6	27,1	29,4	30,7
Yatenga	48,4	48,3	49,3	55,3	52,7	67,9
Zounwéogo	37,2	40,4	42,8	47,2	52,3	56,8
Balé	38,1	38,9	39,8	41,1	46,1	51,1
Banwa	30,2	32,9	33,8	38,3	41,4	44,5
Ioba	37,7	38,2	38,2	38,3	43,5	50,9
Komandjari	15,2	17,3	16,9	20,3	21,6	26,4
Kompienga	35,1	39,6	42,5	52,7	63,3	59,7
Koulpélogo	24,3	27,3	29,3	34,8	41,2	46,5
Kourwéogo	38,0	38,6	40,4	46,5	52,3	59,8
Leraba	34,2	34,5	35,1	38,4	43,7	49
Loroum	36,5	36,8	38,3	44,2	49,7	60
Nayala	52,5	53,0	51,2	54,4	56,9	66,3
Noumbiel	25,7	26,1	30,5	35,4	41,8	58,1
Tuy	34,0	34,0	34,9	39,6	45,6	44
Yagha	18,0	19,5	21,4	25,9	33,3	33,3
Ziro	26,6	28,7	28,7	35,7	41,9	45,3
Zandoma	38,2	39,6	39,2	44,7	52,7	63,5
<b>Burkina Faso</b>	<b>41,3</b>	<b>42,7</b>	<b>43,4</b>	<b>47,5</b>	<b>52,2</b>	<b>56,8</b>

SOURCE: DEP/MEBA, 2005

## CARTE DES TAUX DE SCOLARISATION (%) DES PROVINCES EN 2004/05



Le taux brut de scolarisation de 56,8 % en 2004/05 pour le Burkina Faso cache des disparités. Il existe en effet des inégalités entre provinces. On peut noter pour cette même année:

- 19 provinces dont le taux brut de scolarisation est inférieur à 50 %. Parmi ces provinces, les moins scolarisées sont la Komandjari (26,4 %), la Tapoa (30,7 %), la Gnagna (30,9 %), le Séno (31,2 %) et le Yagha (33,3 %) ;
- 19 provinces dont le taux brut de scolarisation varie de 50,6 % (dans la Kossi) à 62,5 % (dans le Passoré) ;
- 4 provinces dont le taux brut de scolarisation est relativement élevé : il s'agit du Zandoma (63,5 %), du Nayala (66,3 %), du Nahouri (66,4 %) et du Yatenga (67,9 %) ;
- 3 provinces qui sont les plus favorisées en matière de taux de scolarisation. Il s'agit du Kadiogo (94,7 %), du Houet (71,9 %) et du Boulkiemdé (71,2 %).

Des différences existent également dans les taux de scolarisation selon que l'on considère le milieu de résidence (urbain, rural) ou le sexe (filles, garçons).

Les inégalités entre filles et garçons ont considérablement baissé au cours de ces cinq dernières années. En effet, on est passé d'un écart de 13,1 points (en faveur des garçons) en 1999/2000 à un écart de 11,4 points en 2004/2005. Cependant, au niveau global des efforts restent à faire en matière de scolarisation.

**Tableau 3.5 : Evolution des taux bruts de scolarisation de 1999 à 2005 par sexe (%)**

Sexe	Années académiques					
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Garçons	47,7	48,9	49,3	53,8	58,1	62,4
Filles	34,6	36,2	37,2	41,0	46,2	51,0
Ensemble	41,3	42,7	43,4	47,5	52,2	56,8

**SOURCE:** DEP/MEBA, 2005

### 3.1.3. Taux d'encadrement

De l'année académique 1998/99 (cf. TBS-1999) à celle de 2004/05, le ratio élèves/enseignants s'est légèrement amélioré passant de 54 élèves à 52 élèves par enseignant. Le recrutement annuel d'enseignants a contribué à cette amélioration. Par contre, au cours de la même période, le ratio élèves/classe est resté quasiment stable. Il est passé de 51 élèves par classe en 1998/99 à 52 élèves par classe en 2004/05.

**Tableau 3.6 : Evolution du ratio élèves/classe et ratio élèves/maître de 1999 à 2005**

Ratio	Années académiques					
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Ratio élèves/classe	50	52	49	49	51	52
Ratio élèves/maître	51	52	52	51	53	52

**SOURCE:** DEP/MEBA, 2005

Pour l'ensemble du pays, un enseignant a en charge en moyenne 52 élèves. Cette moyenne atteint parfois 80 dans les centres urbains. Il n'est pas rare de trouver des classes de plus de 100 élèves dans les villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En effet l'inspection Bobo5 comptait 82 classes pour 10172 élèves et celle de Ouaga3, 67 classes pour 6024 élèves au niveau de l'enseignement public.

Les seules provinces du Kadiogo et du Houet regroupent 24 % des effectifs d'encadrement alors qu'elles ne représentent que 16 % (DEP-MEBA, 2005) de la population scolarisable de

7-12 ans révolus. Certaines classes des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont 2 à 3 maîtres pendant que certaines classes des zones rurales manquent d'enseignants. A titre illustratif, l'inspection de Ouaga3 comptait 67 classes pour 120 enseignants chargés de cours dans l'enseignement public alors que celle de Mansila (province du Yagha) comptait 98 classes pour 58 enseignants.

### 3.1.4. Taux de réussite aux examens

Les taux de réussite à l'entrée en 6<sup>ième</sup> sont nettement plus faibles que ceux du CEPE sur la période de 1999 à 2005 avec une amélioration sensible à la dernière année académique pour ces deux indicateurs par rapport aux années précédentes. Il convient de relever que l'évolution des taux de réussite à l'entrée en 6<sup>e</sup> est tributaire du nombre de places disponibles dans les classes de 6<sup>ième</sup> des lycées et collèges publics.

**Tableau 3.7 : Evolution du taux de réussite de 1999 à 2005 (%)**

Libellé	Années académiques					
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
CEP	48,2	62,3	62,9	70,0	73,7	69,0
Entrée en 6 <sup>e</sup>	15,9	13,8	15,3	15,6	12,7	18,7

**SOURCE:** DEP/MEBA, 2005

### 3.1.5 Les redoublants au primaire

La proportion de redoublants (toutes classes confondues) est assez importante et va décroissante d'année en année. Toutefois, elle est plus importante ces deux dernières années chez les garçons que chez les filles.

La forte proportion de redoublants témoigne de l'inefficacité du système éducatif Burkinabé.

**Tableau 3.8 : Evolution des proportions de redoublants par sexe de 1999 à 2005 (%)**

Sexe	Années académiques					
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Garçons	16,9	17,5	17,5	15,0	13,2	12,1
Filles	17,2	17,7	17,6	15,2	12,8	11,7
Ensemble	17,0	17,6	17,5	15,1	13,0	11,9

**SOURCE:** DEP/MEBA, 2005

### 3.1.6 Alphabétisation

La grande majorité de la population Burkinabé est analphabète. En effet, en 2005 environ 76 % de la population ne sait ni lire, ni écrire dans une langue quelconque. Le taux d'alphabétisation est passé de 18,9 % en 1994 à 23,6 % en 2005. Cette amélioration bien que faible est due aux actions entreprises en matière de scolarisation et d'alphabétisation des adultes.

Le taux d'alphabétisation est environ 5 fois plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

**Tableau 3.9 : Evolution du taux d'alphabétisation par sexe selon le milieu de résidence (%)**

Milieu de résidence	Années				
	1994	1996	1998	2003	2005
<b>Urbain</b>					
Masculin	61,7	66,6	59,9	71,8	66,4
Féminin	40,9	46,2	42,0	52,7	51,8
Ensemble	51,9	56,6	50,6	56,3	59,2
<b>Rural</b>					
Masculin	18,8	20,1	15,6	18,6	21,7
Féminin	5,7	8,6	6,8	5,8	8,5
Ensemble	11,8	13,2	10,8	12,5	14,5
<b>Ensemble</b>					
Masculin	27,1	26,6	24,8	29,4	31,5
Féminin	11,4	12,8	12,9	15,2	16,6
Ensemble	18,9	19,5	18,4	21,8	23,6

**SOURCE:** RGPH-1996; EDS-2003; EBCVM-2003; EA/QUIBB, 2005

De façon générale, les hommes sont plus alphabétisés (31,5%) que les femmes (16,6%), et ce, quelque soit le milieu de résidence. La discrimination au niveau du genre dans la scolarisation serait à l'origine de cette différence étant donné que la scolarisation fournit l'essentiel des effectifs des personnes alphabétisées.

## 3.2 Enseignement secondaire

### 3.2.1. Effectifs

Les effectifs de l'enseignement secondaire ont connu une augmentation entre 1999 et 2005 passant de 135 929 en 1999/2000 à 295 412 en 2004/05, soit un accroissement relatif de 117 %. L'accroissement est plus important pour le sexe féminin et de l'ordre de 146 % comparativement au sexe masculin, 101 %.

**Tableau 3.10 : Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005**

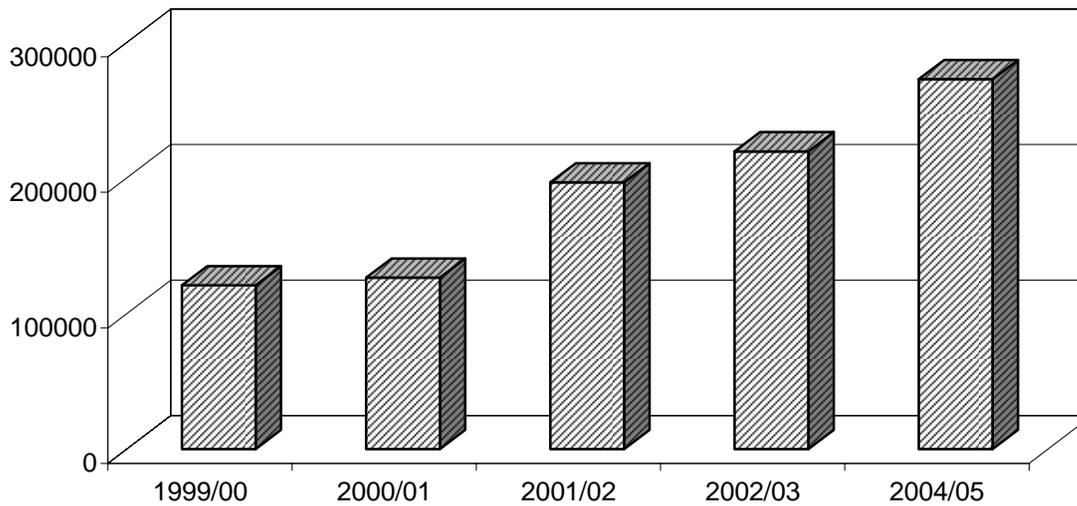
Enseignement secondaire	Années académiques				
	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2004/05
<b>Secondaire Général 1er cycle</b>	<b>98 762</b>	<b>103 820</b>	<b>166 688</b>	<b>189 705</b>	<b>229 840</b>
Masculin	63 640	67 001	99 963	111 909	134 018
Féminin	35 122	36 819	66 725	77 796	95 822
<b>Secondaire Général 2nd cycle</b>	<b>21 979</b>	<b>22 562</b>	<b>30 075</b>	<b>30 016</b>	<b>43 140</b>
Masculin	16 121	16 723	21 157	21 289	29 671
Féminin	5 858	5 839	8 918	8 727	13 469
<b>Secondaire Général (2 cycles)</b>	<b>120 741</b>	<b>126 382</b>	<b>196 763</b>	<b>219 721</b>	<b>272 980</b>
Masculin	79 761	83 724	121 120	133 198	163 689
Féminin	40 980	42 658	75 643	86 523	10 9291
Secondaire technique+professionnelle					
<b>Cycle court</b>	<b>6 426</b>	<b>6 590</b>	<b>5 825</b>	<b>6 789</b>	
Masculin	2 925	3 260	2 883	3 519	
Féminin	3 501	3 330	2 942	3 270	
<b>Cycle moyen</b>	<b>4 179</b>	<b>5 217</b>	<b>4 459</b>	<b>5 005</b>	
Masculin	2 193	2 654	2 088	2 587	
Féminin	1 986	2 563	2 371	2 418	
<b>Cycle long</b>	<b>4 583</b>	<b>5 589</b>	<b>5 525</b>	<b>6 378</b>	
Masculin	2 138	2 653	2 508	2 960	
Féminin	2 445	2 936	3 017	3 418	
<b>Les 3 cycles</b>	<b>15 188</b>	<b>17 396</b>	<b>15 809</b>	<b>18 172</b>	<b>22 432</b>

**Tableau 3.10 : Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement de 1999 à 2005**

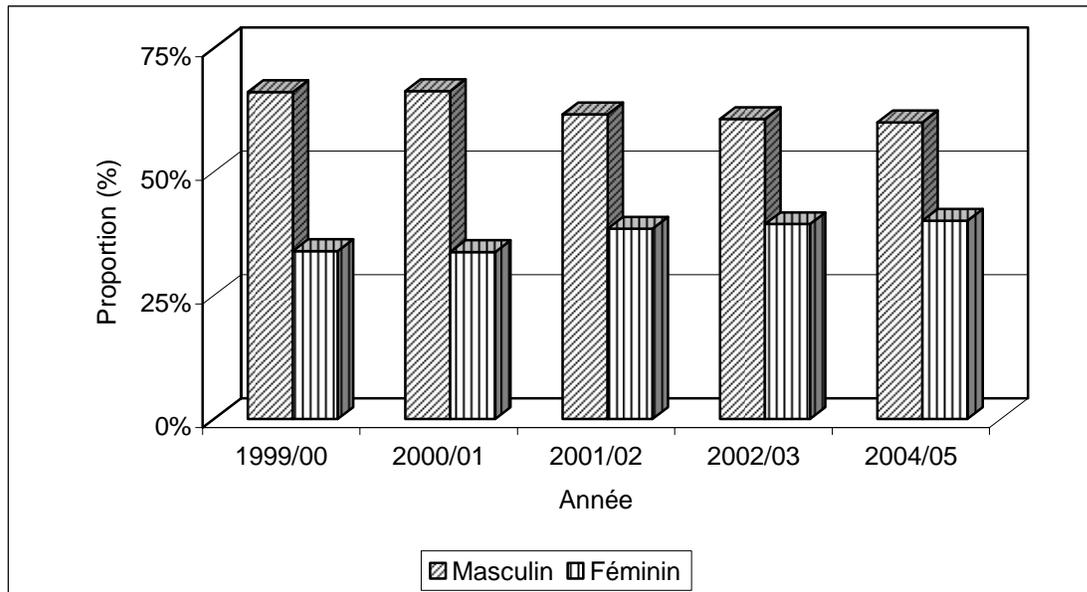
Enseignement secondaire	Années académiques				
	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2004/05
Masculin	7 256	8 567	7 479	9 066	11 392
Féminin	7 932	8 829	8 330	9 106	11 040
<b>Effectif total de l'enseignement secondaire</b>	<b>135 929</b>	<b>143 778</b>	<b>212 572</b>	<b>237 893</b>	<b>295 412</b>
<b>Effectif total masculin</b>	<b>87 017</b>	<b>92 291</b>	<b>128 599</b>	<b>142 264</b>	<b>175 081</b>
<b>Effectif total féminin</b>	<b>48 912</b>	<b>51 487</b>	<b>83 973</b>	<b>95 629</b>	<b>120 331</b>

*SOURCE:* DEP/MESSRS, 2005

**Graphique 3.5 : Evolution des effectifs d'élèves dans le secondaire général de 1999 à 2005**



**Graphique 3.6 : Evolution des effectifs d'élèves du secondaire par sexe et par année de 1999 à 2005**



Les effectifs des élèves du secondaire général ont connu un accroissement sensible passant de 120741 en 1999/2000 à 219721 en 2002/2003, soit un taux d'accroissement relatif de près de 82 %. Cette progression résulte d'un accroissement d'environ 92 % au niveau du

premier cycle et de 37 % au second cycle. On note que les effectifs féminins ont augmenté d'environ 111 % contre 70 % pour les effectifs masculins sur la même période.

### 3.2.2 Infrastructures dans le secondaire

Le nombre de classes dans l'enseignement général a augmenté sensiblement au cours de la période 1999/2005, passant de 2837 à 4539, soit un accroissement relatif de 60 % et un taux d'accroissement annuel moyen de 10 %. Cette croissance est restée néanmoins insuffisante au regard du ratio nombre d'élèves par classe qui est passé de 50 en 1999/2000 à 52 en 2004/2005. Dans les grands centres urbains, ce ratio atteint 90 et parfois 100.

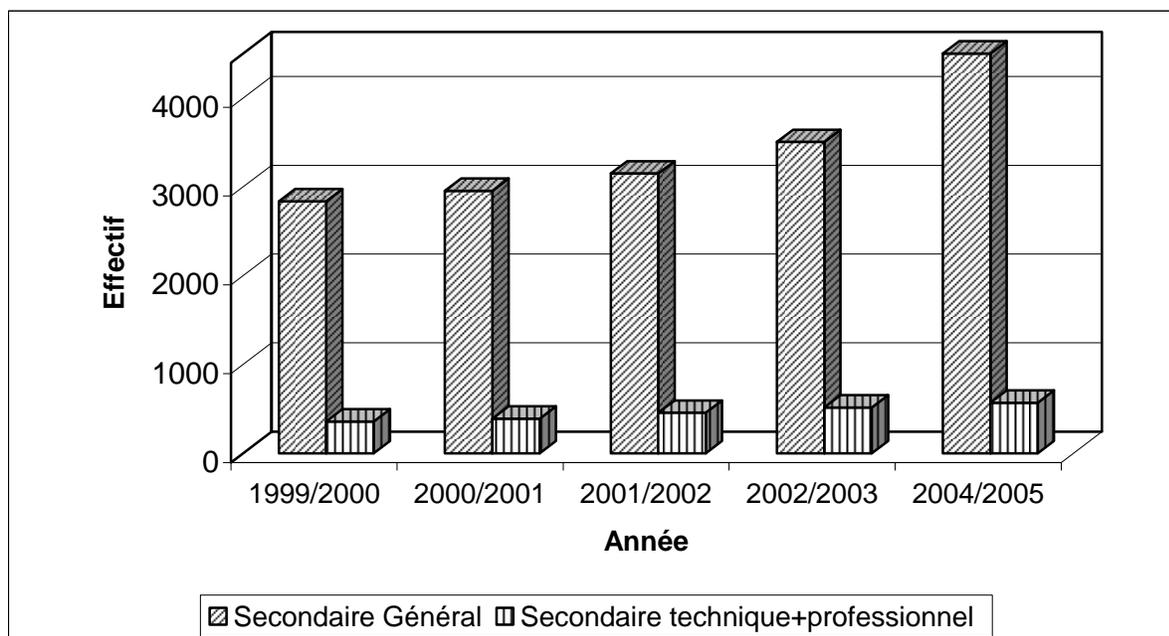
Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, le nombre de classes a augmenté d'environ 59,4 %. Les effectifs moyens par classe sont plus bas dans l'enseignement technique. L'accès y est difficile notamment à cause du coût de la scolarité. Pour l'essentiel, l'enseignement technique relève de l'initiative privée. En 1999, le secteur privé contrôlait environ 80 % des établissements techniques (cf., TBS 1999).

**Tableau 3.11 : Evolution du nombre de classes dans l'enseignement secondaire de 1999 à 2005**

Libellé	Années académiques				
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2004/2005
<b>Secondaire Général</b>					
1er cycle	2237	2341	2523	2802	-----
2nd cycle	600	614	628	703	-----
Total	2837	2955	3151	3505	4539
<b>Secondaire technique+professionnel</b>					
Cycle court	179	190	197	223	-----
Cycle moyen	94	106	134	150	-----
Cycle long	84	94	125	143	-----
Total	357	390	456	516	569

**SOURCE:** DEP/MESSRS

**Graphique 3.7 : Evolution du nombre de classes dans le secondaire général et dans le secondaire technique et professionnel par année de 1999 à 2005**



### 3.2.3 Taux de scolarisation dans le secondaire

Le taux de scolarisation au secondaire reste faible. En 2004, près de 74 % des candidats obtenaient le CEPE, mais seulement 19,4 % réussissaient au concours d'entrée en 6<sup>e</sup>. Toutefois, les niveaux des taux de scolarisation au secondaire ont connu pour les deux sexes en 2004/2005 des progrès par rapport à 1998/99

En effet, les taux bruts de scolarisation pour les garçons, les filles et pour l'ensemble sont respectivement passés de 13,7 %, 8,5 % et 11,1 % en 1998/1999 à 18,5 % 12,6 % et 15,6 % en 2004/2005.

**Tableaux 3.12 : Evolution du taux brut de scolarisation de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005 (%)**

Sexe	Années académiques				
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2004/2005
Garçons	13,6	13,9	14,6	15,7	18,5
Filles	8,6	8,9	9,6	10,4	12,6
Ensemble	11,1	11,4	12,2	13	15,6

**SOURCE** : DEP/MESSRS, 2005

### 3.3 Enseignement supérieur

Seulement une faible proportion de ceux qui entrent dans le système scolaire accède à l'enseignement supérieur. Ce faible accès vaut à l'enseignement supérieur le qualificatif « d'élitiste ».

Les effectifs ont connu globalement des hausses sur la période allant de 2000 à 2003. L'accroissement annuel moyen n'a été que de 21,7 % sur la même période. Les hausses ont été plus importantes au niveau de l'IBAM, de l'UFR/ SJP et de l'UFR/ SDS.

**Tableau 3.13 : Evolution des effectifs des étudiants de 1999 à 2005**

Libellé	Années académiques			
	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2004/2005
Université de Ouagadougou	1824	13554	15965	22 205
IBAM	40	304	435	nd
LAC	1 617	1 714	1 997	nd
SDS	1 175	1 427	1 747	nd
SEA	1 152	1 166	1 113	nd
SEG	2 434	2 710	3 334	nd
SH	2 463	2 832	3 325	nd
SJP	1 556	1 939	2 496	nd
SVT	1 387	1 462	1 518	nd
Université de Bobo	498	535	456	889
Université Privé	nd	1 587	1 777	4 579
<b>Total enseignement supérieur</b>	<b>12 322</b>	<b>15 676</b>	<b>18 198</b>	<b>27 942</b>
Masculin	nd	11 716	nd	19 355
Féminin	nd	3 960	nd	8 587

**SOURCE** : DEP/MESSRS, 2005

### 3.4 Dépenses budgétaires de l'Etat

En 2005, les secteurs sociaux ont constitué 32,8 % des dépenses budgétaires de l'état. Environ 69 % de ces dépenses ont été réservées à l'éducation.

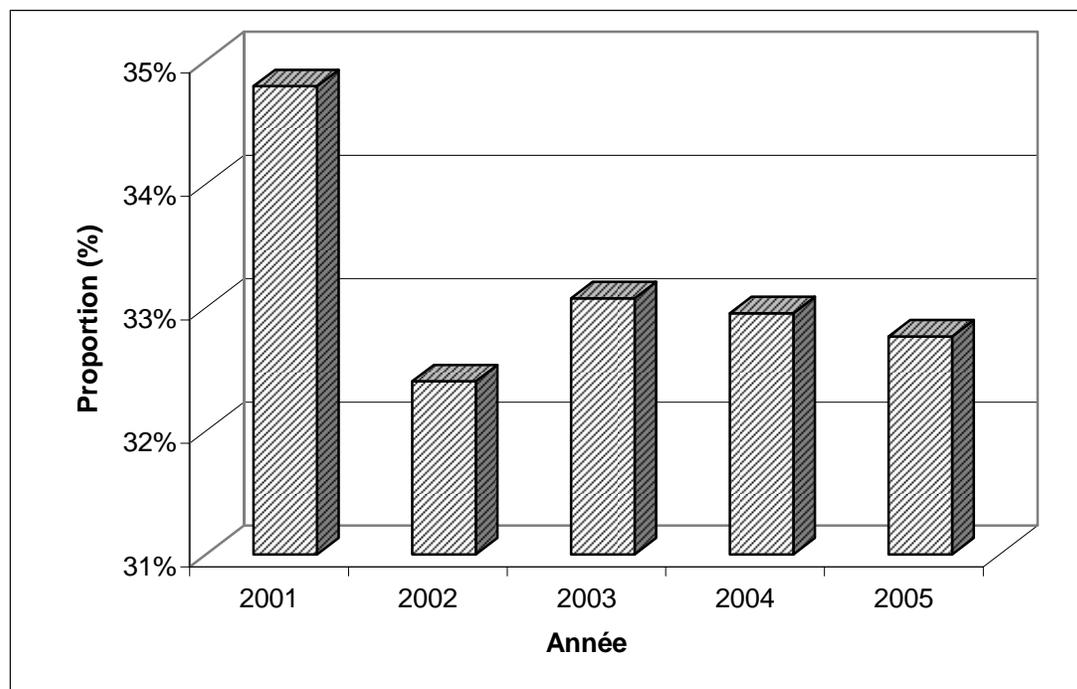
Sur la période 2001/2005 les secteurs sociaux ont absorbé en moyenne 33,2 % des dépenses budgétaires.

**Tableau 3.14 : Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat et de l'Education (en milliard de FCFA) de 2001 à 2005**

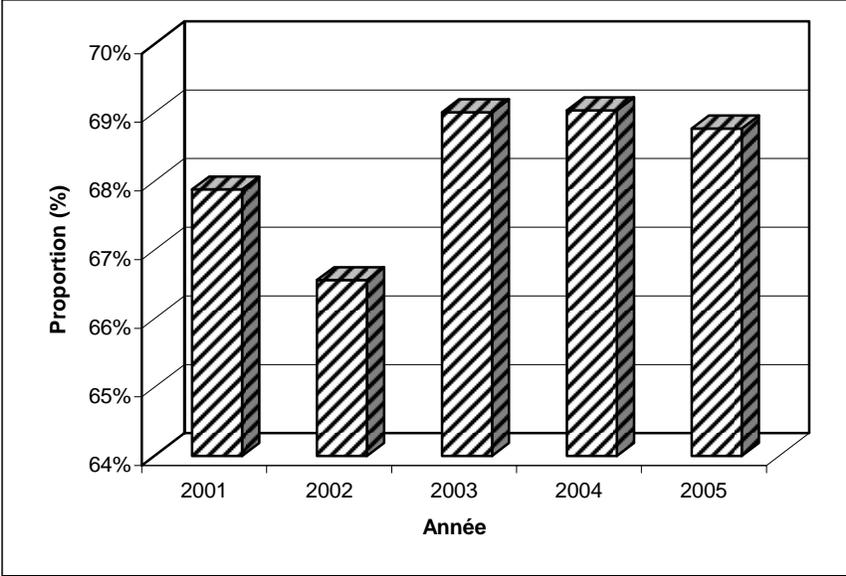
	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses budgétaires de l'Etat	236,89500	271,68200	301,72200	327,35600	379,94800
Secteurs sociaux	82,42180	88,03110	99,79180	107,87300	124,48900
Education	55,94880	58,59320	68,86060	74,46840	85,60840
Salaires	31,00620	32,09430	39,76030	42,95930	48,84030
Dépenses de fonctionnement	3,86398	4,18484	4,50176	5,98545	6,20455
MEBA	32,02380	34,95600	42,08520	47,08690	53,36930
Salaires	23,20640	23,76290	30,44250	33,35090	37,67980
Dépenses de fonctionnement	3,11485	3,43712	3,58541	4,29910	4,94813
MESSRS	23,92500	23,63730	26,77540	27,38150	32,23920
Salaires	7,79984	8,33145	9,31781	9,60843	11,16050
Dépenses de fonctionnement	0,74913	0,74772	0,91634	1,68635	1,25643

**SOURCE:** SP/PPF/CID

**Graphique 3.8 : Evolution de la part des dépenses des secteurs sociaux dans le budget de l'état de 2001 à 2005 (%)**



**Graphique 3.9 : Evolution de la part des dépenses de l'éducation dans les dépenses des secteurs sociaux de 2001 à 2005 (%)**



**Taux brut de scolarisation**

Le taux brut de scolarisation pour un enseignement donné, considère le rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à ce niveau, quelque soit leur âge, et la population qui d'après les règlements nationaux devrait être scolarisé à ce niveau. C'est ainsi que l'on a des taux brut de scolarisation au primaire, au secondaire et au supérieur.

**Taux d'admission**

Le taux d'admission prend en compte le nombre de nouveaux entrants dans le niveau d'éducation donné (primaire) par rapport à la population de l'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement. Il traduit mieux que tout autre indicateur, le niveau d'accès au système.

**Taux d'encadrement**

Ce taux est un des principaux indicateurs de la qualité de l'enseignement. Le nombre d'élèves par classe (ratio élèves/classe) ou le nombre d'élèves par maître (ratio élèves/maître) sont les principaux indicateurs de qualité.

**Taux de redoublement**

Le taux de redoublement pour l'année d'études  $i$ , l'année scolaire  $t$  est égal au nombre d'élèves qui redoublent l'année d'étude  $i$  l'année scolaire  $t+1$  sur le nombre total d'élèves de l'année d'études  $i$ , l'année scolaire  $t$ .

**Taux de succès aux examens (CEPE ou Entrée en 6<sup>ième</sup>)**

C'est le nombre d'élèves ayant réussi au CEPE ou à l'entrée en 6<sup>ième</sup> l'année scolaire  $t$  sur le nombre total d'élèves de la dernière année d'études scolaire  $t$ .

**Taux d'alphabétisation**

C'est la population alphabète de 10 ans ou plus sur la population total de 10 ans ou plus, multipliée par 100. Est alphabète une personne capable de lire et écrire en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne (UNESCO 1985).

## **Chapitre 4 : REVENUS, DEPENSES ET PAUVRETE**

Le Burkina Faso figure parmi les pays les plus pauvres du monde. Il occupe selon le Rapport Mondial du PNUD 2002 et par rapport à l'Indice de Développement Humain (IDH) le 169<sup>ème</sup> rang sur 174 pays, avec un indicateur de pauvreté humaine de 58,2%. L'économie repose essentiellement sur le secteur primaire (l'agriculture et l'élevage) qui occupe 88% de la population active et contribue pour 37,2% au PIB du pays (PNUD, 1998).

### **LISTE DES PRINCIPAUX TABLEAUX**

**Tableau 4.1** : Structure du revenu total des ménages par groupe socioéconomique du Chef de ménage en 2003

**Tableau 4.2** : Groupes socio-économiques et sources des revenus en 2003

**Tableau 4.3** : Evolution du seuil et niveau de pauvreté monétaire

**Tableau 4.4** : dépenses moyennes par ménage selon le groupe socio-économique en 2003

**Tableau 4.5** : Dépense moyenne en FCFA selon le milieu et la fonction de consommation

**Tableau 4.6** : Variation de la dépense moyenne annuelle en (chiffre) entre 1994 et 2003

## 4.1 Revenus des ménages et groupe socioéconomiques

**Tableau 4.1 : structure du revenu total des ménages par groupe socioéconomique du Chef de ménage en 2003**

Libellé	Salariés du public	Salariés privé structuré	Salariés du privé non structuré
Revenu monétaire	89,1	91,2	88,4
Revenu non monétaire	10,9	8,8	11,6
<b>Revenu total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Libellé	Indépendants ou employeurs non agricoles	Agriculteurs de coton	Agriculteurs vivriers
Revenu monétaire	89,5	66,0	69,2
Revenu non monétaire	10,5	34,0	30,8
<b>Revenu total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Libellé	Chômeurs	Aides familiaux, bénévoles, apprentis	Chefs de ménage inactifs	Ensemble
Revenu monétaire	82,0	77,2	76,4	<b>75,8</b>
Revenu non monétaire	18,0	22,8	23,6	<b>24,2</b>
<b>Revenu total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003

Le revenu monétaire est nettement au dessus des revenus non monétaires quel que soit le groupe socio-économique, et de façon générale, les revenus de l'ensemble des ménages sont constitués de près de 76% de revenus monétaires et 24% de revenus non monétaires. Concernant les revenus des ménages dont le chef tire ses ressources de la culture du coton et des ménages dont le chef pratique une culture vivrière, on note une composante monétaire respectivement de l'ordre de 66% et 69,2% contre respectivement 62,5% et 37,5% en 1998. Ce qui traduit une amélioration du caractère monétaire de ces produits.

**Tableau 4.2: Groupes socio-économiques et sources des revenus en 2003**

Groupe socioéconomique (GSE)	Salarié du public	Salarié du privé structuré	Salarié du privé non structuré	Indépendants ou employé non agricole	Agriculteur de coton
Agriculture et élevage	2.0	1.3	9.7	10.8	69.8
Salaire et revenu non agricole	90.4	86.0	81.4	80.6	23.4
Transfert versements autres revenus similaires	7.6	12.7	8.9	8.6	6.8
Autres revenus	0.2	2.3	0.3	0.9	0.2
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Groupe socioéconomique (GSE)	Agriculteurs vivriers	Aides familiales Bénévole apprentis	Chômeurs	Chefs de Ménage inactifs	Ensemble
Agriculture et élevage	64,3	50,2	21,7	39,6	44,7
Salaire et revenu non agricole	24,2	27,2	43,2	50,4	43,4
Transfert versements autres revenus similaires	11,5	22,1	35,1	10,1	11,9
Autres revenus	0,5	0,0	1,1	0,0	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003

La plupart des revenus des salariés du secteur public, du secteur privé structuré et des ménages d'indépendants ou d'employés non agricoles proviennent pour l'essentiel des salaires et de revenus non agricole avec comme appoint les transferts, versements ou d'autres revenus similaires. En revanche, les ménages d'agriculteurs, d'aides familiales, de

bénévoles et d'apprentis ont leurs revenus provenant surtout de l'agriculture et de l'élevage et dans une moindre mesure des salaires, de revenus non agricoles, de transferts, de versements ou d'autres revenus similaires. Les sources de revenus pour les ménages de chômeurs sont composées par ordre d'importance des salaires et revenus non agricoles ; des transferts, versements et autres revenus similaires, de l'agriculture et élevage.

## 4.2 Evolution du seuil et niveau de pauvreté monétaire

**Tableau 4.3: Evolution du seuil et niveau de pauvreté monétaire**

Période d'enquête	1994	1998	2003
Seuil de pauvreté (en FCFA)	41 099	72 690	82 672
Incidence po (%)	44,5	45,3	46,4

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres dont l'incidence de la pauvreté dans le temps ne fait que croître avec 44,5% en 1994 contre 45,3% en 1998 et 46,4% en 2003. Les données de l'enquête EBCVM 2003 réalisée par l'INSD ont permis d'actualiser le seuil de pauvreté à 82 672 FCFA par personne et par an contre 72 690 FCFA en 1998.

## 4.3 Approche de la pauvreté par les dépenses

**Tableau 4.4 : Dépenses moyennes par ménage selon le groupe socio-économique en 2003**

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003

Groupes Socio économiques	Salarié du public	Salarié du privé structuré	Salarié du privé non structuré	Indépendants ou employé non agricole	Agriculteur de coton
Proportion des ménages (%)	4,8	1,1	3,8	8,6	15,4
Dépense totale annuelle par ménages	2 047 300	2 061 197	1 056 944	1 149 322	890 208

Groupes Socio économiques	Agriculteurs vivriers	Aides familiales bénévole apprentis	Chômeurs	Chefs de ménages inactifs	Ensemble
Proportion des ménages (%)	58,2	1	6,1	1,1	100
Dépense totale annuelle par ménages	658 273	764 863	1 139 655	942 946	866 381

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003

La dépense moyenne d'un ménage burkinabé est de 866 381 FCFA en 2003 contre 751 361 FCFA en 1998. Cependant les dépenses totales annuelles sont nettement supérieures à la moyenne nationale chez les ménages de salariés du secteur public (4,8% de l'ensemble des ménages), chez ceux du secteur privé structuré ou non (4,9% de l'ensemble des ménages) et chez les ménages d'agriculteurs de coton (14,4% de l'ensemble des ménages). A l'opposé, les ménages pratiquant la culture vivrière (58,2% de l'ensemble des ménages), le groupe des aides familiales et apprentis (1% de l'ensemble des ménages) ont une dépense annuelle inférieure à la moyenne nationale.

Les dépenses de consommation moyenne annuelle en milieu urbain sont nettement au dessus (presque le double) de celles du milieu rural quel que soit la fonction de consommation considérée. En milieu rural comme en milieu urbain, les dépenses alimentaires sont plus importantes, suivies par les dépenses relatives au logement, à l'eau, à l'électricité et autres combustibles.

**Tableau 4.5: Dépense moyenne en FCFA selon le milieu et la fonction de consommation**

Fonction de consommation	Milieu de résidence	
	Urbain	Rural
Produits alimentaires, boissons et tabac	510 860	399 778
Articles d'habillement et articles chaussants	57 810	59 022
Logement, eau, électricité et autres combustibles	348 665	103 534
Ameublement, équipement ménager	53 415	25 532
Santé	80 268	27 042
Transports	137 395	40 935
Loisirs, spectacles et culture	48 894	31 538
Enseignement	58 529	4 986
Transferts	53 431	23 826
Autres biens et services	54 860	8 975
<b>Dépense totale annuelle</b>	<b>1 404 127</b>	<b>725168</b>

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003

#### 4.4 Variation de la dépense moyenne annuelle entre 1994 et 2003

La dépense moyenne par ménage est passée de 532 045 FCFA en 1994 à 866 381 FCFA en 2003 alors que la dépense moyenne par tête est passée de 68 628 FCFA en 1994 à 135 244 FCFA en 2003. L'alimentation occupe la plus grande part dans les dépenses totales quel que soit l'année mais connaît une baisse entre 1998 (52,2%) et 2003 (48,8%). La part de l'habillement et du logement, de l'eau et autres combustibles a augmenté entre 1998 et 2003 respectivement 4,8% et 15,1% à 6,8 et 17,8%.

**Tableau 4.6: Variation de la dépense moyenne annuelle en (chiffre) entre 1994 et 2003**

	EP 1994	EP 1998	EBCVM 2003
Dépense moyenne totale annuelle par ménage	532 045	751 361	866 381
Dépense moyenne totale annuelle par tête	68 628	99 182	135 244
Part en % de l'alimentation dans la dépense totale	45,8	52,2	48,8
Part en % du logement de l'eau et autres combustibles dans la dépense totale	16,6	15,1	17,8
Part en % de l'habillement dans la dépense total	5,7	4,8	6,8
Part en % de transfert dans la dépense total	5,1	4,9	3,5
Part en % des autres dépenses dans la dépense totale	27,2	23,0	23,1

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003

# **DEFINITION DU SECTEUR "REVENU ET PAUVRETE"**

## **Revenu monétaire du ménage**

Il prend en compte les entrées d'argent au niveau du ménage dues à la production agricole, à l'activité d'exploitation (entreprise ou commerce), aux salaires et revenus non agricoles sur commission. Il intègre également les revenus de la propriété, les revenus financiers, les divers transferts, etc.

## **Revenu non monétaire du ménage**

Il correspond à la valeur au prix du marché de biens et services produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation, et la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire. Le revenu global ou total du ménage s'obtient en agrégeant les revenus monétaires et non monétaires.

## **Seuil de pauvreté**

Le seuil de pauvreté a été défini sur la base d'un besoin calorique alimentaire journalier adulte évalué à 2283 calories par jour et par personne.

## Chapitre 5 : EMPLOI

Le Burkina Faso se caractérise par une prédominance des activités agro-sylvo-pastorales et une importante population active. La demande d'emploi est davantage exprimée chez la population de la tranche d'âge 25-39 ans et chez les hommes. Le taux de couverture des demandes d'emploi est faible.

***NB : Les données sont très incomplètes du fait qu'elles proviennent uniquement de l'ANPE. D'autres organes privés structurés ou non ainsi que la fonction publique s'occupent également du placement en matière d'emploi***

### LISTE DES PRINCIPAUX TABLEAUX

**Tableau 5.1** : Répartition (en %) de la population (âgée 15 ans ou plus) selon la situation par rapport à l'emploi en 2003

**Tableau 5.2** : Répartition (en %) de la population qui travaille par statut de l'emploi, sexe et branche d'activité

**Tableau 5.3** : Evolution des taux de chômage par milieu de résidence de 1994 à 2003

**Tableau 5.4** : Demande d'emploi (en nombre) par sexe

**Tableau 5.5** : Demandes d'emploi selon le niveau d'instruction

**Tableau 5.6** : Demandes d'emploi (en nombre) par groupes d'âges

**Tableau 5.7** : Répartition des offres d'emploi (en nombre) par branches d'activité selon l'année

**Tableau 5.8** : Répartition (en nombre) des demandes et des offres d'emploi

## 5.1 Situation par rapport à l'emploi

La population active en 2003 est importante (85% de la population de 15 ou plus) contre environ 84% en 1998. Elle est formée de la population occupée et des chômeurs. La population exerçant un emploi représente environ 83% de la population âgée de 15 ans et plus.

Le milieu rural compte plus d'occupés (89,3%) que le milieu urbain (57,8%). Dans ce dernier milieu, la population qui ne travaille pas<sup>1</sup> représente 42,2% de la population âgée de 15 ans ou plus. Les inactifs représentent 33,6% de la population âgée de 15 ans ou plus en milieu urbain.

Le Centre nord, l'Est, le Sud ouest et le Centre sont les régions où les occupés sont les plus représentés. Par contre, les régions du Centre, des Cascades, des Hauts bassins et du Sahel ont les proportions les plus élevées de population qui ne travaille pas.

Selon le genre, la population masculine enregistre plus d'occupés que la population féminine, 88 et 77,9% de leur population respective de 15 ans ou plus. La part de la population qui ne travaille pas est également plus élevée chez les femmes (22,1%) que chez les hommes (12,0%).

Quelque soit le sexe, la proportion des occupés est plus élevée dans la tranche d'âge 30-49 ans.

**Tableau 5.1 - Répartition (en %) de la population (âgée 15 ans ou plus) selon la situation par rapport à l'emploi en 2003**

Ensemble	Travaille			Ne travaille pas			Total
	Employé	Sous-empl.	Total	Chômeur	Inactif	Total	
	63,4	19,3	82,6	2,4	15,0	17,4	100,0
<b>Milieu de résidence</b>							
Rural	68,0	21,4	89,3	0,7	10,0	10,7	100,0
Urbain	46,2	11,6	57,8	8,6	33,6	42,2	100,0
<b>Région de résidence</b>							
Hauts Bassins	62,6	10,4	72,9	5,8	21,2	27,1	100,0
Boucle du Mouhoun	69,9	15,9	85,8	0,0	14,1	14,2	100,0
Sahel	59,2	15,5	74,7	6,0	19,3	25,3	100,0
Est	62,7	30,3	92,9	0,0	7,1	7,1	100,0
Sud Ouest	45,5	46,8	92,3	0,1	7,6	7,7	100,0
Centre Nord	76,4	17,4	93,7	0,3	6,0	6,3	100,0
Centre Ouest	50,5	35,0	85,5	2,0	12,4	14,5	100,0
Plateau Central	44,4	45,5	89,9	0,8	9,3	10,1	100,0
Nord	81,1	8,7	89,8	0,8	9,4	10,2	100,0
Centre Est	73,6	16,9	90,4	0,3	9,3	9,6	100,0
Centre	50,4	10,6	61,0	8,1	30,9	39,0	100,0
Cascades	63,8	3,8	67,6	1,4	31,0	32,4	100,0
Centre Sud	82,8	5,8	88,6	0,0	11,4	11,4	100,0
<b>Sexe et âge</b>							
<b>Homme</b>	64,9	23,1	88,0	2,3	9,7	12,0	100,0
15-29	65,0	17,6	82,6	3,4	14,0	17,4	100,0
30-49	66,2	30,7	96,9	1,7	1,4	3,1	100,0
50-64	65,6	27,0	92,6	1,2	6,2	7,4	100,0
65+	57,9	19,1	77,0	0,1	22,9	23,0	100,0
<b>Femme</b>	62,0	15,9	77,9	2,4	19,7	22,1	100,0
15-29	61,8	13,9	75,7	3,8	20,5	24,3	100,0
30-49	66,6	19,3	85,8	1,4	12,8	14,2	100,0
50-64	60,4	18,6	79,0	0,4	20,6	21,0	100,0
65+	38,3	7,9	46,2	0,1	53,7	53,8	100,0

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003

<sup>1</sup> La population qui ne travaille pas comprend les chômeurs et les inactifs.

La population occupée exerce pour la plupart dans l'agriculture, la chasse et la sylviculture indépendamment du sexe. Dans une mesure moindre, dans le commerce, les réparations et l'artisanat.

Les employés réguliers, quelque soit le sexe, exercent surtout dans les activités administratives et assimilées et l'éducation. Toutefois, les femmes s'investissent également dans la santé et l'action sociale. Concernant les employés à la tâche, le commerce, les réparations, la construction et les activités de fabrique occupent surtout les hommes, tandis que les femmes sont investies dans l'agriculture, les activités de fabrique, le commerce et les réparations. Les travailleurs non payés et ceux qui travaillent à leur propre compte se recrutent surtout dans l'agriculture, et dans une moindre mesure dans le commerce, les réparations et l'artisanat.

**Tableau 5.2 : Répartition (en %) de la population qui travaille par statut de l'emploi, sexe et branche d'activité**

	Employé régulier		Employé à la tâche		Travailleur non payé		À son compte		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Agri.chas.sylv	5,6	9,1	7,9	42,7	93,9	95,9	85,1	64,8	82,2	87,1
pêche,pisci.aqua	0,2	0,9	0,5	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Activ.extratives	0,2	0,0	1,0	0,0	0,2	0,0	0,4	0,7	0,3	0,2
Activités de fabr.	5,9	2,8	11,6	9,3	1,2	0,5	2,0	6,3	2,1	1,8
Prod.dist.elec/gaz,,	3,5	0,4	1,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,0
Construction	3,2	0,8	31,7	2,1	0,2	0,0	0,9	0,2	1,2	0,1
Com.réparat,art.	7,7	6,9	27,7	11,3	2,7	1,9	8,7	24,3	6,8	6,6
Hôtels restaurant	2,1	2,5	1,1	7,2	0,0	0,1	0,0	0,9	0,2	0,4
Transport activ	9,9	4,1	6,2	0,0	0,3	0,0	0,5	0,1	1,1	0,1
Activités financières	4,6	7,9	0,5	1,9	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,3
Immo.location	1,5	2,6	1,7	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Activités admin,/p	25,8	18,5	0,6	1,8	0,6	0,5	0,5	0,3	2,1	0,9
Education	15,7	15,3	1,4	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	1,1	0,4
Santé action sociale	7,6	16,4	1,8	6,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,6	0,5
Carac,collec,pers	2,8	4,2	3,0	5,9	0,1	0,1	0,5	0,8	0,6	0,3
Ménages pers,domest	2,2	6,7	1,8	11,7	0,1	0,4	0,1	0,7	0,3	0,6
Orga,extra territoire	1,4	0,8	0,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0

**SOURCE:** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2005

## 5.2 Evolution du chômage

Le taux de chômage est resté stable de 1994 à 2003. L'examen du taux de chômage par milieu de résidence montre qu'il est également resté stable en milieu rural. Par contre, en milieu urbain, il a connu une baisse sensible entre 1994 et 2003 passant de 15,6 à 13,8%, soit une baisse de deux (2) points. Les données de 2005 indiquent une augmentation du taux de chômage au niveau national, en zone urbaine et rurale.

**Tableau 5.3: Evolution des taux de chômage par milieu de résidence de 1994 à 2003**

Milieu de résidence	Années	1994	1998	2003	2005
		Urbain	15,6	15,3	13,8
Rural		0,8	0,5	0,7	1,1
<b>Ensemble</b>		2,6	2,5	2,4	4,0

**SOURCE:** INSD, EP1, EP2 ; Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, Enquête QUIBB 2005

La demande d'emploi entre 1999 et 2004 a connu une baisse de façon générale jusqu'en 2002 avant de retrouver son niveau de 1999. Cette tendance s'observe quel que soit le sexe.

Toutefois, la demande d'emploi est plus importante chez les hommes que chez les femmes. La demande masculine est de 2 à 4 fois la demande féminine selon les années. A titre illustratif, en 1999, 2001 et 2004, elle est de 4 fois, en 2000, elle est environ de 3 fois, en 2002 et 2003 de 2 fois environ plus élevée que la demande féminine.

### 5.3 La demande d'emploi

**Tableau 5.4: Demande d'emploi (en nombre) par sexe**

Sexe	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Masculin	6 253	4 846	5 103	3 020	3 521	6 335
Féminin	1 396	1 771	1 271	1 185	1 488	1 756
<b>Total</b>	<b>7 649</b>	<b>6 617</b>	<b>6 374</b>	<b>4 205</b>	<b>5 009</b>	<b>8 091</b>

**SOURCE** : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE/SES)

**Tableau 5.5: Demandes d'emploi selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Illettrés	2229	1256	1529	452	529	1020
CEP	1606	751	1236	437	1236	1518
BEPC/CAP	2160	1269	1940	827	1320	2245
BEP/BAC	1054	1104	1172	679	1502	2082
DUT/DEUG/BTS	177	108	222	220	222	765
Licence ou plus	281	214	169	171	171	362
Sans diplôme	26	4	32	164	29	99
<b>Total</b>	<b>7533</b>	<b>4706</b>	<b>6300</b>	<b>2950</b>	<b>5009</b>	<b>8091</b>

**SOURCE**: Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE/SES)

De façon générale, les demandes d'emploi ont connu entre 1999 et 2004 des augmentations selon les différentes modalités du niveau d'instruction sauf pour les illettrés et les demandeurs de niveau CEP. Une analyse temporelle de la structure de la demande selon le niveau d'instruction révèle qu'en dépit des fluctuations, la tendance générale des demandes d'emplois semble être à la baisse parmi les demandeurs illettrés, de niveau CEP et BEPC/CAP entre 1999 et 2004. Par contre, elles ont augmenté chez les catégories de demandeurs de niveau BEP/BAC, DUT/DEUG/BTS, licence ou plus, ou les sans diplôme. Les proportions ont augmenté sensiblement chez les demandeurs de niveaux BEP/BAC et DUT/DEUG/BTS, respectivement de 14% à 26% et de 2% à 9% entre 1999 et 2004. On enregistre donc de plus en plus de demandeurs instruits.

En 2004, les demandeurs d'emplois sont surtout formés de personnes de niveaux BEPC/CAP, BEP/BAC et CEP, respectivement 28, 26 et 19%. La proportion de personnes illettrées est également relativement importante, soit 13% de la demande totale d'emplois.

**Tableau 5.6: Demandes d'emploi (en nombre) par groupes d'âges**

Année/Groupes d'âges	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Moins de 20 ans	298	273	173	82	143	515
20-29 ans	5 047	3 926	4 526	2 464	3 030	5 494
30-39 ans	1 770	1 844	1307	1279	1267	1 302
40-49 ans	454	511	322	355	504	712
50 ans et plus	80	63	46	25	65	68
<b>Total</b>	<b>7 649</b>	<b>6 617</b>	<b>6 374</b>	<b>4 205</b>	<b>5 009</b>	<b>8 091</b>

**SOURCE**: Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE/SES)

De 1999 à 2004, les demandes d'emploi ont connu une augmentation pour les groupes d'âge de moins de 20 ans, 20-29 ans, 40-49 ans, respectivement de 4 à 6%, 66 à 68%, et de 6 à 9% de la demande totale. A l'opposé, on observe une baisse chez les tranches d'âge 30-39 ans, et 50 ans ou plus, respectivement de 23 à 16% et de 1% à moins de 1%.

La structure de la demande selon le groupe d'âge fait ressortir une prédominance des demandeurs de la tranche d'âge 20-29 ans de 1999 à 2004. Le deuxième groupe le plus important de demandeurs est représenté par les personnes de la tranche d'âge 30-39 ans. En 2004, les demandeurs des tranches d'âge 20-29 ans et 30-34 ans représentent respectivement environ 68% et 16%. Ensemble, ces deux tranches d'âge correspondent à 84% de la demande totale d'emplois en 2004.

## 5.4 Offre d'emplois

Les branches d'activités offrant le plus d'emploi en 1999 sont par ordre d'importance les industries extractives et manufacturières (31% des offres), les services sociaux fournis à la collectivité (30%), le secteur du transport commun, des banques et des assurances (19%), les bâtiments et travaux publics (12%). En 2004, ce sont surtout les services sociaux fournis à la collectivité (42%), le commerce, les restaurants et hôtels (32%) et le secteur du transport commun, des banques et des assurances (23%). A partir de 2003, le secteur des industries extractives et manufacturières n'offre pratiquement plus d'emploi contrairement aux services sociaux fournis à la collectivité, au commerce, aux restaurants et hôtels, au secteur du transport commun, aux banques et assurances.

**Tableau 5.7: Répartition des offres d'emploi (en nombre) par branches d'activité selon l'année**

Année/Branches d'activité	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Agriculture, chasse, sylvic, pêche	0	1	14	3	4	2
Industries extractives et manufacturières	290	198	221	3	7	4
Energie	29	97	99	81	37	1
Bâtiments et travaux publics	108	156	78	129	29	15
Commerce, restaurants, hôtels	49	67	68	166	66	237
Transport commun, banque, assurance	175	124	115	198	130	173
Services sociaux fournis à la collectivité	278	156	204	188	124	309
<b>Total</b>	<b>929</b>	<b>799</b>	<b>799</b>	<b>768</b>	<b>397</b>	<b>741</b>

**SOURCE:** Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE/SES)

La balance entre l'offre et la demande d'emplois est très déséquilibrée entre 1999 et 2004. Les demandes dépassant largement les offres d'emplois, les taux de couverture des demandes ont varié de 9 à 26%. Au cours de la période 1999-2004, le plus faible taux de couverture est enregistré en 2004 et le taux le plus élevé en 2002.

**Tableau 5.8: Répartition (en nombre) des demandes et des offres d'emploi**

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Demandes	7533	4706	6300	2950	5009	8091
Offres	929	799	799	768	397	741
Taux de couverture des demandes (en %)	12,33	16,98	12,68	26,03	7,926	9,158

**SOURCE:** Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE/SES)

## **Secteurs d'activité**

- **Primaire** : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.
- **Secondaire** : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz, bâtiments et travaux publics.
- **Tertiaire** : Commerce, transport, communications banques assurance, services et administration.

## **Population active**

La population active est constituée de l'ensemble des individus disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui exercent effectivement un emploi quelconque (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en recherchent durant la période de référence retenue (population active au chômage).

## **Population inactive**

La population inactive se définit comme étant l'ensemble des personnes qui ne créent ni biens ni richesses durant la période de référence retenue. Ce sont généralement les élèves, les étudiants, les retraités, personnes au foyer, les rentiers, les personnes de moins de 10 ans et de plus de 65 ans, ainsi que les personnes de plus de 10 ans ayant un handicap ne pouvant pas leur permettre de travailler.

## **Population dépendante**

La population dépendante ou dite aussi population à charge est constituée de l'ensemble des personnes âgées de moins de 10 ans et de celles de 65 ans et plus, et étant inactives.

## **Taux brut d'activité**

C'est le pourcentage de l'effectif de la population active par rapport à celui de la population totale de tous les âges.

## **Taux de chômage**

C'est le pourcentage de la population au chômage par rapport à la population active totale.

## **Chômeur n'ayant jamais travaillé et en quête d'un premier emploi.**

Ce sont généralement les jeunes sortant nouvellement du système scolaire et qui sont à la recherche de leur premier emploi.

## **Chômeur ayant déjà travaillé**

Cette catégorie concerne les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi pour des raisons diverses (licenciement, compression, fermeture d'entreprises etc.).

## **Demandes et offres d'emploi**

Ce sont les demandes et les offres d'emploi enregistrées uniquement au niveau de l'ANPE. Il est à remarquer que depuis le début des années 90, l'ANPE, libéralisation oblige, n'est plus la seule structure de placement au Burkina Faso.

**Balance demandes/offres d'emploi.**

Elle est aussi appelée « taux de couverture des demandes ». Elle donne une idée de satisfaction des demandes d'emplois.

## Chapitre 6

# LOGEMENT ET APPROVISIONNEMENT EN EAU

L'habitat au Burkina Faso se caractérise par une prédominance des murs en banco et des toitures en tôles métalliques. La plupart des occupants de logements en sont propriétaires et la location est plus développée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Des progrès sont enregistrés concernant la mobilisation des ressources en eau et l'approvisionnement des populations grâce aux efforts de l'Etat et de ses partenaires au développement à travers la construction de barrages, de forages et le recours aux techniques d'ensemencement des nuages (programme Saaga).

### PRINCIPAUX TABLEAUX :

**Tableau 6.1** : Répartition des ménages par type de mur de l'habitation selon le milieu de résidence en 2003 et 2005 (en %)

**Tableau 6.2** : Répartition des ménages par type de toit selon le milieu de résidence en 2005 (en%)

**Tableau 6.3** : Répartition des ménages par mode d'occupation des logements selon le milieu de résidence en 1998 et 2003 (en %)

**Tableau 6.4** : Répartition des ménages par mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence (en %)

**Tableau 6.5** : Répartition des ménages (en %) selon le temps mis (en minutes) pour Atteindre la source d'approvisionnement en eau en 2005

## 6.1 Le logement

### 6.1.1. Type de mur

Les matériaux utilisés pour la construction d'une habitation déterminent la qualité de celle-ci. La plupart des logements au Burkina Faso sont caractérisés par des murs en banco (83,0% en 2003 et 80,6% en 2005).

**Tableau 6.1 : Répartition (en %) des ménages par type de mur de l'habitation selon le milieu de résidence en 2003 et 2005**

Libellé	Urbain		Rural		Ensemble	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Paille	0,0	0,3	4,5	4,4	3,5	2,3
Banco	49,0	41,0	92,0	91,2	83,0	80,6
Dur	48,4	58,6	3,0	4,3	12,3	16,8
Autres	2,6	0,1	0,6	0,2	1,1	0,2

**SOURCE** : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages 2003 et 2005

En 2005, la proportion des murs d'habitation en banco est de 91,2% en milieu rural et de 41% en milieu urbain. Dans ce dernier cas, en plus du banco, on remarque une prédominance du type de mur en dur (48,4% en 2003 et 58,6% en 2005).

Entre 2003 et 2005, les murs en paille ont connu un recul au profit surtout des murs en dur.

### 6.1.2. Type de toit selon le milieu de résidence

**Tableau 6.2 : Répartition (en %) des ménages par type de toit selon le milieu de résidence en 2003 et 2005**

Type de toit	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Paille/bois	2,1	2,0	37,6	33,0	30,2	26,5
Tôle métal	89,6	91,6	28,4	33,5	41,1	45,7
Terre	5,5	4,1	33,7	33,0	27,8	26,9
Autres	2,8	2,3	0,4	0,6	0,9	0,9

**SOURCE** : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages 2003 et 2005

La qualité et le type de toit utilisés pour un logement dans un milieu donné sont aussi bien liés au climat (intempéries) qu'au confort recherché par le ménage. De façon générale, en 2005, au Burkina Faso, la préférence est portée vers les toits en tôle métallique (45,7%), et dans une moindre mesure vers les toits en terre (26,9%) et en paille ou bois (26,5%). Ces proportions respectives étaient en 2003 de 41,1%, 27,8% et 30,2%.

Par rapport au milieu de résidence, on observe une prédominance des toits métalliques (91,6%) en milieu urbain alors qu'en milieu rural les proportions des toits en paille/bois (33,0%), en tôle métallique (33,5%) et en terre (33,0%) sont quasi-identiques.

### 6.1.3. Mode d'occupation des logements

**Tableau 6.3 : Répartition (en %) des ménages par mode d'occupation des logements selon le milieu de résidence en 1998 et 2003**

Libellé	Urbain		Rural		Ensemble	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Propriétaire	59,1	55,9	92,1	93,2	85,2	85,4
Locataire	29,1	35,8	1,6	1,4	7,3	8,7
Hébergé gratuit	11,8	8,1	6,2	5,1	7,4	5,7
Autres	0,0	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2

**SOURCE** : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages, 2003 et 2005

Trois principaux modes d'occupation des logements ont cours au Burkina Faso : la propriété, la location, et l'hébergement gratuit.

En 2005, la propriété est de loin le mode d'occupation le plus important avec 93,2% en milieu rural et contre environ 56% en milieu urbain ; alors qu'en 2003, ces taux étaient respectivement de 92,1% et 59,1%. Au regard des multiples difficultés d'accès à la parcelle pour le logement et à sa mise en valeur, la location reste le mode d'occupation pour certains ménages. En effet, en ville, plus d'un ménage sur trois est locataire contre seulement 1,4% en milieu rural. Entre 2003 et 2005, la location a augmenté au détriment de l'hébergement gratuit.

## 6.2. Approvisionnement en eau de boisson

### 6.2.1. Mode d'approvisionnement en eau de boisson

De façon générale, en 2005, on constate que les principales sources d'approvisionnement en eau sont les forages (37,2%) et les puits (32,7%), contre respectivement 40,4% et 35,2% en 2003.

**Tableau 6.4 : Répartition (en %) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence**

Mode d'approvisionnement en eau	Urbain		Rural		Ensemble	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Eau courante à domicile	28,2	31,7	0,2	0,3	6,1	6,9
Bornes fontaines	49,2	49,1	5,0	8,3	14,2	16,9
Forages	8,4	5,3	48,8	45,6	40,4	37,2
Puits	14,1	13,6	40,7	27,8	35,2	32,7
Rivières/marigots/barrages	0,0	0,0	5,3	7,8	4,2	6,2
Autres	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Mode d'approvisionnement en eau	Rapport Urbain/Rural	
	2003	2005
Eau courante à domicile	141,0	105,7
Bornes fontaines	9,8	5,9
Forages	0,2	0,1
Puits	0,3	0,5
Rivières/marigots/barrages	0,0	0,0
Autres	0,0	1,5
<b>Total</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

**SOURCE** : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages 2003 et 2005

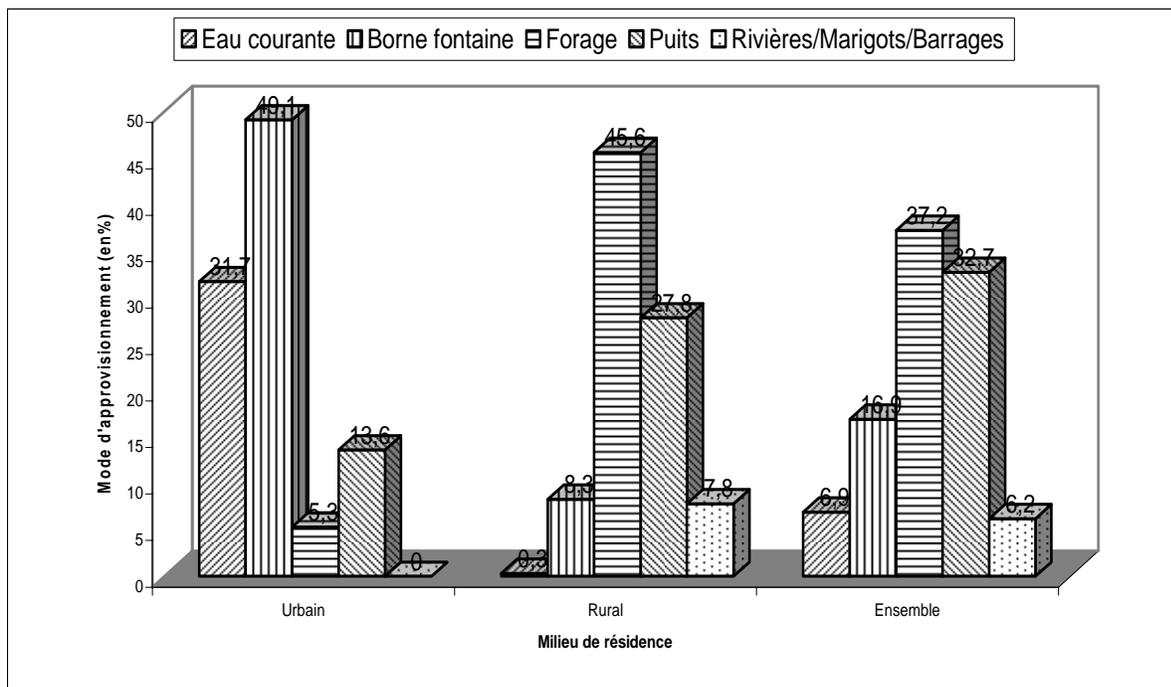
La proportion de ménages s’approvisionnant au robinet intérieur, à la borne fontaine ou au forage a crû légèrement et est passée de 60,7% en 2003 à 61,0%. Ce relatif progrès ne doit pas occulter les actions encore nécessaires car, en 2005 environ 33% des ménages s’approvisionnaient en eau à partir des puits et plus de 6% à partir des eaux de surface constituées de rivières, marigots et barrages. Cette situation favorise le développement et l’expansion des maladies hydriques au sein de la population. Ces proportions sont encore plus inquiétantes lorsqu’on considère le milieu de résidence. Alors qu’environ 14% des ménages urbains s’approvisionnaient à partir des puits, rivières, marigots et barrages, cette proportion était d’environ 28% des ménages ruraux en 2005.

Entre 2003 et 2005, l’utilisation du robinet a peu évolué, tandis que celle du forage semble avoir connu une régression surtout en milieu rural.

Le milieu urbain reste surtout caractérisé par les bornes fontaines et la présence d’eau courante dans les domiciles par rapport au milieu rural où se sont surtout les puits et forages qui sont les principales sources d’approvisionnement en eau.

Le rapport urbain/rural en 2003 et 2005 confirme le constat déjà établi que le milieu urbain dispose de la plupart des installations modernes d’eau.

**Graphique 6.1 : Répartition des ménages (en %) par mode d’approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence (en %)**



**SOURCE :** INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages 2003 et 2005

## 6.2.2. Temps mis pour atteindre la source d'approvisionnement en eau

S'il est vrai que « l'eau c'est la vie », le temps mis pour atteindre la source d'approvisionnement en eau est révélateur des difficultés auxquelles les populations font face au quotidien. De façon générale, au Burkina Faso, le temps mis par les populations pour s'approvisionner en eau est relativement court lorsqu'on sait que la plupart des ménages s'approvisionnent à partir des forages et des puits qui sont en général en dehors des domiciles. En effet, 72,5% des ménages mettent en moyenne 15 minutes pour atteindre la source d'eau. En revanche, 27,5% des ménages sont obligés de mettre plus de 15 minutes pour s'approvisionner en eau. Parmi ces ménages qui mettent plus de 15 minutes, 16,3% mettent un temps compris entre 15 et 29 minutes ; 7,8% un temps de 30 à 59 minutes et 3,4% un temps supérieur à une heure pour atteindre la source d'eau. En 2003, par contre, 71,8% des ménages mettaient moins de 15 minutes pour s'approvisionner en eau contre 28,2% qui mettaient plus du quart d'heure.

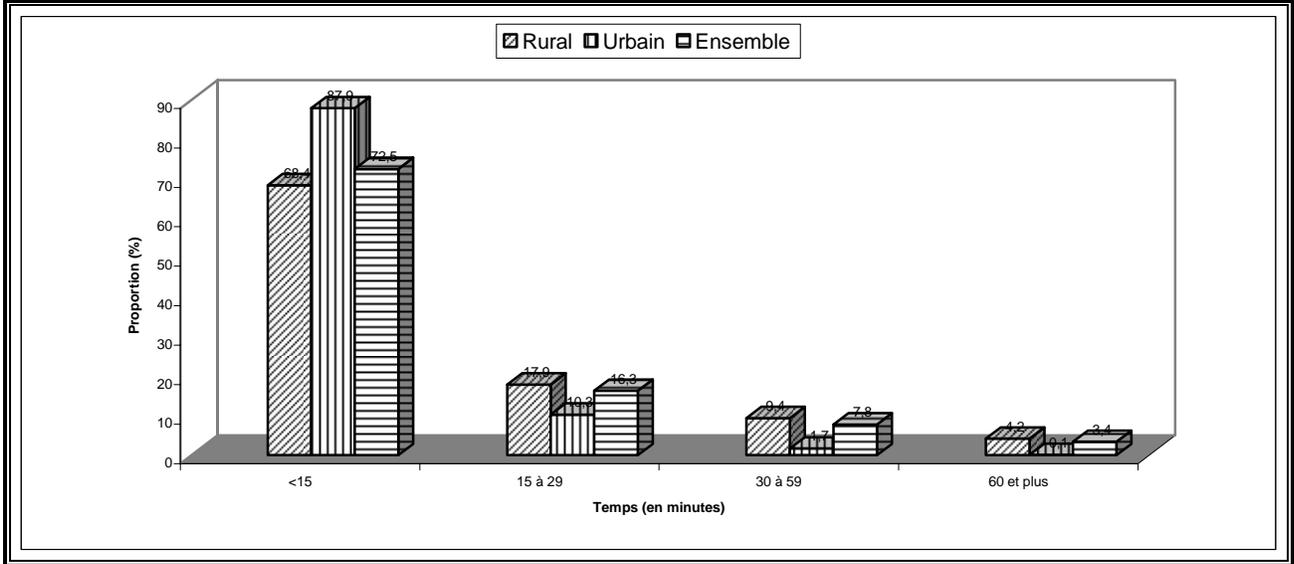
**Tableau 6.5: Répartition (en %) des ménages selon le temps mis (en minutes) pour atteindre la source d'approvisionnement en eau en 2005**

Temps d'accès	<15	15 à 29	30 à 59	60 et plus
<b>Milieu de résidence</b>				
Rural	68,4	17,9	9,4	4,2
Urbain	87,9	10,3	1,7	0,1
<b>Région de résidence</b>				
Hauts Bassins	94,9	4,1	0,8	0,2
Boucle du Mouhoun	89,5	8,3	1,9	0,4
Sahel	54,4	23,6	15,2	6,8
Est	85,2	7,6	0,7	6,5
Sud Ouest	67,6	18,5	8,9	5,0
Centre Nord	55,2	25,7	15,8	3,3
Centre Ouest	60,7	21,9	14,3	3,2
Plateau Central	53,0	22,2	18,3	6,5
Nord	71,2	16,8	9,6	2,4
Centre Est	52,7	30,7	11,4	5,2
Centre	83,2	14,5	2,1	0,2
Cascades	91,8	8,1	0,0	0,1
Centre Sud	60,2	17,5	11,6	10,7
<b>Ensemble 2005</b>	<b>72,5</b>	<b>16,3</b>	<b>7,8</b>	<b>3,4</b>
<b>Ensemble 2003</b>	<b>71,8</b>	<b>17,7</b>	<b>8,6</b>	<b>1,9</b>

**SOURCE** : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages 2005

Au niveau régional, deux groupes se dégagent. Les régions où entre 50 et 75% des ménages mettent en moyenne 15 minutes pour s'approvisionner en eau. On y retrouve la plupart des régions avec le Sahel, le Sud-ouest, le Centre-nord, le Centre-ouest, le Plateau central, le Nord, le Centre-est et le Centre-sud. Le deuxième groupe est celui où la proportion des ménages qui mettent 15 minutes pour atteindre la source d'eau est supérieure à 75%. Ce groupe comprend les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, du Centre et des Cascades.

**Graphique 6.2 : Répartition des ménages selon le temps mis (en minutes) pour atteindre la source d'approvisionnement en eau en 2005 en (%)**



**SOURCE** : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages 2005

**LISTE DES MEMBRES DU COMITE D'ELABORATION  
DU TABLEAU DE BORD SOCIAL**

1. KANO Hamissou
2. TIENDREBOEGO Adama
3. GOUEM Wendnso Maria Sidonie
4. LOUGUE Siaka
5. BONKOUNGOU Zakalyiat
6. RIPAMA Toubou
7. KABORE Mahamoudou
8. OUEDRAOGO Ambroise
9. SAWADOGO Marcel
10. TOE/FORO Antoinette